



Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière

Henri Bergeron, Patrick Castel, Etienne Noguez

► To cite this version:

Henri Bergeron, Patrick Castel, Etienne Noguez. Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière. *Revue française de sociologie*, 2013, 54 (2), pp.263 - 302. hal-01299722v1

HAL Id: hal-01299722

<https://sciencespo.hal.science/hal-01299722v1>

Submitted on 8 Apr 2016 (v1), last revised 19 Oct 2018 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière

*Genèse et diffusion d'un programme de prévention de l'obésité**

Henri BERGERON
Patrick CASTEL
Étienne NOUGUEZ

Résumé. Cet article entend apporter une contribution à la littérature sur le rôle des entrepreneurs dans le changement social et institutionnel. Après avoir décrit les figures de « l'entrepreneur-passeur » et de « l'entrepreneur-traducteur », déjà clairement identifiées en sociologie, les auteurs proposent une troisième figure, celle de « l'entrepreneur-frontière », défini tout à la fois comme acteur à la frontière d'univers cloisonnés, objet-frontière et garde-frontière. L'étude de la genèse d'un programme français de prévention de l'obésité infantile conduit à identifier certains de ses promoteurs comme des entrepreneurs-frontières. L'article montre que ces promoteurs ont multiplié les présentations de soi pour se fondre dans un univers institutionnel traversé par de multiples frontières et conflits. Adoptant le point de vue symétrique des partenaires du programme, les auteurs montrent que leur enrôlement a reposé sur une série de projections et d'appropriations sélectives concernant l'identité des promoteurs du programme et les actions développées.

Mots-clés. ENTREPRENEUR – INNOVATION – FRONTIÈRE – PRÉVENTION – OBÉSITÉ

Un siècle après que Schumpeter ([1911] 1983) et Weber ([1904-1905] 2008) l'ont placée au cœur de leurs analyses respectives du capitalisme, la figure de l'entrepreneur occupe à nouveau une place centrale dans différents courants de recherche en sociologie : la sociologie économique, évidemment (voir, en particulier, Stark *et al.*, 2009 ; Zalio, 2009), mais aussi la sociologie des mouvements sociaux, la sociologie de l'action publique, la sociologie des sciences ou encore la sociologie des organisations. On a ainsi pu parler d'« entrepreneurs de morale » (Becker, [1963] 1985), d'« entrepreneurs de cause » (Cobb et Elder, 1972), ou encore d'« entrepreneurs de politique publique » (Kingdon, 1984), pour subsumer des acteurs qui tentent de problématiser et porter un problème (social) sur la scène publique (en particulier sur l'agenda public). Certains auteurs néo-institutionnalistes ont quant à eux forgé la notion d'« entrepreneurs institutionnels »

* Nous remercions Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot, Yves Surel, ainsi que les relecteurs anonymes de la Revue, pour leurs commentaires critiques et suggestions sur des versions antérieures de ce texte.

(Eisenstadt, 1980 ; DiMaggio, 1988 ; Oliver, 1991) ou se contentent du vocable d'« entrepreneur » (Beckert, 1999 ; Fligstein, 2001 ; Greenwood et Suddaby, 2006 ; Lawrence et Suddaby, 2006 ; Fligstein et McAdam, 2011) pour qualifier les acteurs jouant un rôle actif dans la transformation des règles institutionnelles. Enfin, la sociologie des sciences, en particulier l'*actor network theory*, s'est attachée à décrire le rôle des « entrepreneurs »/« innovateurs » dans la reconfiguration des espaces de problèmes et des réseaux scientifiques (Latour, 1984 ; Callon, 1986).

Au-delà de la diversité des contextes et des acteurs auxquels les concepts d'entrepreneuriat et d'entrepreneur ont été appliqués, ces différentes approches sociologiques partagent, de manière plus ou moins explicite, un ensemble de postulats et de constats. Tout d'abord, les entrepreneurs sont pensés dans ces différentes perspectives comme des perturbateurs de l'« ordre social¹ ». Qu'ils introduisent un nouveau procédé de fabrication, un mode inédit d'échange, une nouvelle forme organisationnelle ou un produit innovant sur un marché, qu'ils tentent de promouvoir un nouvel enjeu, une nouvelle cause ou une nouvelle méthode sur l'agenda public, ou qu'ils s'attachent à instaurer de nouvelles règles institutionnelles au sein d'une organisation ou d'un champ, les entrepreneurs bousculent les espaces sur lesquels ils interviennent, brisent les routines et subvertissent les rapports de pouvoir stabilisés et les hiérarchies instituées. Ensuite, s'ils cherchent, souvent, et parviennent, parfois, à modifier l'ordre social, c'est parce qu'ils « envisagent de nouvelles institutions comme un moyen de faire avancer les intérêts qu'ils valorisent grandement et qui sont niés par les logiques existantes » (Greenwood et Suddaby, 2006, p. 29). De fait, les entrepreneurs sont volontiers pensés comme des « acteurs gouvernés par l'intérêt, conscients et calculateurs² » (*ibid.*, p. 29 ; voir également Beckert, 1999 ; Fligstein, 2001 ; Fligstein et MacAdam, 2011) ; ils se distinguent des autres acteurs sociaux par leur désir de faire passer la réalisation de leurs intérêts par la transformation de l'espace dans lequel ils évoluent plutôt que par sa reproduction.

Un autre résultat de recherche relativement partagé pose l'entrepreneur comme situé en une position singulière de l'espace social, celle qui se trouve à la frontière³ de plusieurs territoires. Ces approches retrouvent un ancien usage du terme « entrepreneur » comme « celui qui empiète sur » le territoire de quelqu'un d'autre, mais aussi un usage plus moderne qui tend à le présenter comme celui qui « entre-prend », « inter-esse », selon l'expression de Callon (1986), c'est-à-dire qui a prise sur, ou est pris entre différents univers, objets, logiques... Si les entrepreneurs sont capables de modifier les logiques institutionnelles structurant

1. Néanmoins, contrairement à la vision « héroïque » de l'entrepreneur développée par Schumpeter ([1911] 1983), les sociologues ne réduisent pas l'entrepreneur à un individu triomphant seul de l'adversité, mais tentent au contraire de montrer que cet entrepreneur est encadré dans un collectif, lorsqu'il n'est pas lui-même un acteur collectif. C'est cette seconde approche de l'entrepreneur que nous développerons ici.

2. Un tel postulat ne suppose pas forcément d'adhérer à la « version dure » de la théorie de

l'acteur rationnel. Comme nous le verrons par la suite, on peut supposer un acteur intéressé et stratège, mais dont la rationalité est limitée, et dont les intérêts et les stratégies sont en grande partie définis par le contexte dans lequel il évolue.

3. Nous adoptons une définition générale du territoire, comme espace social séparé par une frontière matérielle ou symbolique (pour la distinction entre ces deux types de frontières, voir Lamont et Molnár, 2002) qui empêche ou restreint les échanges entre les individus situés de part et d'autre de cette frontière.

l'espace social, c'est en particulier parce que cet espace social est fractionné en de nombreux sous-espaces, séparés autant que liés par de nombreuses frontières ou charnières (*hinge*) (Abbott, [1995] 2001, 2005), et qui s'organisent selon des logiques cognitives, normatives, politiques et économiques hétérogènes, voire conflictuelles. Les entrepreneurs peuvent être ainsi définis comme « des acteurs économiques qui, pour servir leurs intérêts particuliers, ou ceux de leur entreprise, jouent (dans la diversité des contextes où on les observe) sur la pluralité des configurations relationnelles, des contextes, des cadrages sociaux et organisationnels, des dispositifs de l'activité, des trous, des frontières pour repérer, susciter, ou reproduire des écarts d'évaluation, générant des innovations et écarts de prix, sur lesquels fonder durablement un profit » (Zalio, 2009, p. 602). Bien qu'elle soit centrée principalement sur les entrepreneurs économiques, nous pensons que cette « définition topologique » peut être généralisée à tous les acteurs qui entendent exploiter l'hétérogénéité et la fragmentation des sphères sociales pour construire leur activité et nourrir leurs ambitions.

Deux figures d'entrepreneur ressortent plus particulièrement de cet ensemble hétérogène de recherches : l'entrepreneur comme « passeur », qui assure la circulation des ressources entre des univers gouvernés par des valeurs, des normes et des logiques institutionnelles de diverses natures et l'entrepreneur comme « traducteur », capable de (re)combinaison de manière originale les ressources présentes dans les différents univers qu'il traverse pour produire de nouveaux objets ou de nouvelles logiques. Ces deux approches, qui ont été développées à partir d'études de cas souvent convaincantes, présentent cependant trois principales limites. La première tient à ce qu'elles ne permettent pas d'appréhender les cas où les différents univers/mondes/champs ne sont pas (encore ?) prêts à accepter de changement radical, sans pour autant être hostiles à l'apparition d'entités ou d'éléments déviants, dissonants ou innovants. La deuxième, qui s'inscrit dans la continuité de la première, tient à ce que ces approches supposent implicitement ou explicitement des situations où le changement a connu une forme d'achèvement suffisant pour que les acteurs puissent l'identifier et le caractériser comme tel, sans ambiguïté aucune. Enfin, et surtout, ces deux approches, en centrant leur regard sur la façon dont l'entrepreneur agit sur les espaces qu'il relie, négligent très souvent la façon dont l'entrepreneur est réciproquement agi par les univers sociaux qu'il met en relation. En nous appuyant sur les travaux de Padgett et Ansell (1993) d'une part, de Star et Griesemer (1989) d'autre part, nous élaborons une troisième figure d'entrepreneur, que nous appelons « entrepreneur-frontière ». Cet entrepreneur se caractérise par sa position à la frontière de multiples univers en tension, par sa capacité à reproduire et à renforcer de nombreuses frontières et par son rôle d'« objet-frontière » ouvert aux projections et aux manipulations des différents acteurs participant de ces univers. Contrairement au « traducteur » (Callon, 1986), le succès de cet entrepreneur ne repose pas tant sur sa capacité à aligner les autres acteurs sur son programme, pour recomposer un nouvel univers dont il serait le centre, que sur sa capacité à jouer de ses multiples positionnements et identités pour configurer son entreprise en fonction des contours et des logiques des univers qu'il relie.

L'étude des acteurs et de l'organisation qui ont porté le programme « Ensemble, prévenons l'obésité des enfants » (EPODE) nous permet d'illustrer cette figure de l'entrepreneur-frontière. Ce programme a conquis en à peine cinq ans d'existence une place de premier plan parmi les opérateurs de santé publique.

Lancé en 2004 dans dix « villes pilotes », il est, en 2010, mis en œuvre dans quelque 226 communes. Il a, en outre, obtenu une reconnaissance officielle, d'une signification symbolique considérable, quand le ministère de la Santé a décidé d'attribuer le label « Plan national nutrition santé » (PNNS) à toutes les villes qui adhèrent à EPODE, et quand il a accepté de siéger dans l'association à la tête du programme⁴. Ce succès⁵ n'allait pourtant pas de soi. En effet, le programme entendait tracer des ponts entre des univers cloisonnés, souvent en conflit, et menaçait deux institutions : celle qui dispose que la santé publique relève des compétences principales de l'État (Bergeron, 2010 ; Bergeron et Nathanson, 2012) et que les municipalités n'ont guère de missions à y jouer⁶ (autres que celles liées à la mise en œuvre de politiques élémentaires d'hygiène) ; celle qui établit que les acteurs privés, et *a fortiori* ceux considérés comme étant à l'origine du problème, ne peuvent authentiquement participer à des missions de santé publique. Or, le programme vise non seulement à faire des municipalités des acteurs-clés de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre l'obésité, mais il a, en outre, la particularité d'être conjointement financé par les cotisations des municipalités adhérentes et par des subventions de firmes partenaires issues dans leur majorité du secteur agroalimentaire et de la grande distribution. À cela s'ajoute le fait que son pilotage est assuré par une association loi 1901 mais également par une agence privée de marketing et de communication en santé. Le programme EPODE signe ainsi, de manière bien « incongrue » (au sens de « *non appropriate* » des néo-institutionnalistes), l'engagement conséquent d'acteurs privés et de collectivités locales dans le champ des politiques de santé publique.

Alors que ce positionnement aux frontières d'univers en tension eût pu signer la mort (née) du programme, nous défendons l'idée qu'il a en fait constitué la clé de son succès. L'entrepreneur s'est en effet attaché à neutraliser les conflits potentiels en développant ce que Padgett et Ansell (1993) nomment une « action robuste » : en œuvrant à multiplier et à diversifier les partenariats, les caractéristiques individuelles, les composantes organisationnelles et les initiatives, il est parvenu à rendre *ambiguës* à la fois son identité et son action. À l'instar de Cosme de Médicis, étudié par ces deux auteurs, l'entrepreneur considéré ici se caractérise par son multipositionnement et sa multivocalité : chaque action ou présentation d'EPODE peut être interprétée diversement par différents interlocuteurs. EPODE a

4. L'étude, menée à partir d'un matériau qualitatif (voir Annexe 1) récolté au cours de deux phases d'enquête – l'une en 2008-2009 et l'autre en 2010 –, porte sur la genèse et le développement du programme entre 1992 et 2010. Depuis 2010, le programme a changé de nom et a connu plusieurs développements, toujours en cours et non parfaitement achevés, que nous ne traiterons pas dans le présent article.

5. Succès mesuré par la diffusion du programme sur le territoire français mais également par la reconnaissance et l'adoption du « modèle EPODE » dans de nombreux autres pays ou institutions (Australie, Belgique, Espagne, Grèce, ministères, Assemblée

nationale, Commission européenne, etc.). Cette diffusion ne vaut cependant pas légitimation, les deux processus n'allant pas nécessairement de concert (Colyvas et Jonsson, 2011) : EPODE doit continuer, en bien des circonstances, à justifier son existence dans un environnement qui lui reste largement hostile ou à neutraliser les tensions normatives qu'il suscite (Bergeron, Castel et Noguez, 2011).

6. D'un point de vue légal, les seules compétences qui leur sont concédées sont celles d'une police sanitaire, du contrôle administratif et technique des règles d'hygiène, de la sécurité et la protection de l'environnement et, de façon facultative, de l'aide sociale.

fait l'objet de projections⁷ fort variées, en ce que les différents partenaires (nationaux et locaux) ont saisi (au sens propre et figuré) le programme sous des jours chaque fois singuliers. Loin de chercher à « contrôler leurs faits et gestes » (Latour, [1989] 1995, p. 260), comme le feraient les entrepreneurs-stratèges de la théorie de l'acteur réseau, soucieux de maintenir inviolée leur innovation, les promoteurs (individuels et organisationnels) d'EPODE ont laissé au contraire s'épanouir ces appropriations variées. La relative plasticité de l'innovation en question procède d'un empilement de toutes sortes d'entités (normes, logiques, images, symboles, biens, services, activités, etc.) sans qu'aucune synthèse ne soit réalisée. Si cet empilement peut se présenter comme une étape préalable à la synthèse (laquelle ne se réalise cependant pas nécessairement), nous entendons montrer en quoi pareille stratégie s'est révélée favorable au lancement et au développement du programme.

Après avoir exposé plus longuement les deux figures qui dominent la littérature sur les entrepreneurs et spécifié les contours et caractéristiques de la troisième figure que nous proposons, nous tenterons de préciser comment cette dernière s'est élaborée dans le cas du programme EPODE. Nous consacrerons ainsi la deuxième partie à décrire les multiples faces que donnent à voir les personnes, les composantes organisationnelles et les initiatives constitutives du programme EPODE. Puis nous symétriserons notre point de vue en nous intéressant à la façon dont cet entrepreneur-frontière est *entrepris*, c'est-à-dire aux projections dont il fait l'objet de la part de ses partenaires. À la lumière de ces analyses, nous reviendrons enfin sur la notion d'« entrepreneur-frontière » et montrerons en quoi elle se démarque des deux figures classiques du passeur et du traducteur.

Un acteur aux frontières d'univers hétérogènes : les figures de l'entrepreneur

De la lecture des travaux séminaux de Simmel sur l'étranger jusqu'aux figures plus récentes du marginal-sécant et de l'entrepreneur économique, on peut tirer l'enseignement que l'entrepreneur (de changement) est un acteur souvent situé aux frontières d'univers hétérogènes, et dont le travail entrepreneurial consiste précisément à « jouer » sur ces frontières.

Quand le marginal-sécant se fait entrepreneur

À l'origine de nombreuses conceptualisations de l'entrepreneur se trouve une réflexion sur les frontières des entités sociales. Que ces frontières séparent plusieurs pays (Péraldi, 2001 ; Tarius, 2002), plusieurs réseaux cohésifs (Padgett et Ansell, 1993 ; Burt, 1995), plusieurs professions (Jamous, Commaille et Pons-Vignon, 1969 ; Abbott, 1988) et écologies (Abbott, 2005), plusieurs organisations (Crozier

7. Par « projection », nous entendons le processus par lequel les acteurs qui participent au programme EPODE ou en sont les partenaires sont amenés à attribuer aux promoteurs du programme une (ou plusieurs) identité(s), un (ou plusieurs) intérêt(s), une (ou plusieurs) compétence(s) et un (ou plusieurs) modèle(s) d'action qui répondent à leurs attentes, de manière à caler leur propre action sur ces projections. En ce sens, la notion de projection que nous retenons se rapproche sensiblement de la notion de typification développée par Schutz ([1962] 1987).

et Friedberg, 1977) ou les différents niveaux d'une même organisation ou d'un champ d'action (publique) (Sabatier, 1988 ; Muller, 1990 ; Nay et Smith, 2002), l'une des idées centrales de ces théories est que la définition et éventuellement la transformation de ces différents espaces sociaux sont très souvent portées par des acteurs situés à leur marge, là où se produisent les échanges entre ces espaces et leurs environnements, mais également là où se joue *in fine* leur existence, produit précaire et contingent de la délimitation d'un « dedans » et d'un « dehors » (Abbott, [1995] 2001).

On peut situer l'origine de ces réflexions dans les « Digressions sur l'étranger » de Simmel. Ce dernier décrit l'étranger comme celui qui est « attaché à un groupe spatialement déterminé ou à un groupe dont les limites évoquent les limites spatiales, mais dont la position dans le groupe est essentiellement déterminée par le fait qu'il ne fait pas partie de ce groupe depuis le début, qu'il y a introduit des caractéristiques qui ne lui sont pas propres et qui ne peuvent pas l'être » ([1908] 2004, p. 53). Même si l'origine de ce concept renvoie à l'espace et au territoire, Simmel ne réduit pas la figure de l'étranger à une logique géographique ; pour lui, l'étranger est une « combinaison particulière et une tension mutuelle » (*ibid.*, p. 59) entre la distance et la proximité inhérente à toute relation sociale. Cette figure de l'étranger a été reprise par Park (1928) puis par Hughes (1949) sous la forme de l'« homme marginal », à cheval sur deux univers sociaux hétérogènes. Pour Park (1928), il incarne le progrès de la civilisation, car il est porteur d'une rencontre entre les cultures de son univers d'origine et de son univers d'arrivée ; il est ainsi celui par qui le changement advient, parce qu'il n'est pas prisonnier de ses attaches comme l'« homme du coin ». Hughes (1949) souligne quant à lui les enjeux de statut portés par cet « homme marginal » dont l'univers de référence diffère profondément de l'univers d'appartenance.

Plusieurs arguments ont été mis en avant pour expliquer l'importance de ces acteurs dans la transformation des univers sociaux. Une première explication renvoie à leur position structurale : parce qu'ils sont aux frontières de plusieurs univers sociaux, ils sont en capacité de mobiliser des ressources et des réseaux des deux côtés de la frontière. C'est la raison pour laquelle, selon Simmel, « l'étranger fait partout son apparition comme commerçant et le commerçant comme étranger. Tant que la production est destinée essentiellement à l'autoconsommation ou tant que les produits ne sont échangés qu'à l'intérieur d'un groupe assez restreint spatialement, ce groupe n'a besoin d'aucun intermédiaire. Le besoin d'un commerçant ne se fait sentir que pour les marchandises produites à l'extérieur du groupe » ([1908] 2004, p. 54). On peut, là encore, entendre la notion de « commerçant » au sens large d'« intermédiaire », puisqu'il peut être pensé comme celui qui a accès à des ressources et à des réseaux échappant aux acteurs d'un groupe social déterminé. Il constitue un intermédiaire évident pour les échanges économiques mais aussi pour les négociations entre des groupes sociaux en conflit, le « doux commerce » étant le domaine des marchands comme des diplomates.

Un deuxième argument concerne l'ethos de ces acteurs. Simmel puis Park en ont fait les représentants du cosmopolisme et de l'« esprit urbain », un esprit qui n'est pas ancré dans un seul territoire ou une seule logique culturelle, mais qui se construit au contraire dans la rencontre des cultures. Portant leur attention sur d'autres objets et selon une perspective théorique différente, Jamous, Commaille et Pons-Vignon (1969), puis Crozier et Friedberg (1977), et bien d'autres à leur suite, soulignent le moindre encastrement de ceux qu'ils qualifient de « marginaux-

sécants » dans les logiques organisationnelles et institutionnelles propres à un espace social. Ceux-ci sont plus enclins à *réfléchir* (au sens de « refléter » et « analyser ») les différents univers dans lesquels ils *agissent* aussi. Pareille capacité réflexive leur facilite la perception des limites et des contraintes des règles en vigueur et les autorise plus facilement à envisager que celles-ci puissent être changées. La réflexivité est ainsi, dans de nombreux travaux, pensée comme une compétence essentielle au changement (Giddens, 1984 ; Sewell, 1992 ; Beckert, 1999 ; Fligstein et McAdam, 2011), sans que sa genèse et son inégale distribution sociale soient véritablement explicitées (voir, cependant, Mutch, 2007). Le caractère frontalier d'une position sociale nous aide justement à préciser les raisons de la distribution sélective de cette compétence entre les acteurs d'un champ : le moindre encastrement est propice à l'entretien d'une distance critique, une « objectivité » diraient Simmel et Park, laquelle permet à ces acteurs de mieux saisir les contradictions ou les failles inhérentes à ces logiques institutionnelles et, éventuellement, d'envisager des alternatives autrement inaccessibles ou impensables : « la révolution est possible quand les institutions, quelle que puisse être leur robustesse, cessent d'être perçues comme inévitables » (Clemens et Cook, 1999, p. 449)⁸.

Enfin, un troisième argument renvoie au(x) statut(s) de ces acteurs. Hughes (1949) souligne les contradictions de statuts qui caractérisent ces individus hybrides et tend à les présenter comme incompatibles. Leur intégration à un (sous-)espace social déterminé doit souvent s'accompagner de la négation d'une de ces caractéristiques sous peine d'être exclus ou stigmatisés. De fait, ces acteurs doivent fréquemment composer avec un statut de dominant dans l'espace social dont ils proviennent et un statut de dominé dans l'espace social qu'ils visent⁹. Ces contradictions et les frustrations qui en résultent ont pu être analysées comme un moteur puissant de changement social, qu'il passe par des accommodations individuelles ou par la genèse de mouvements sociaux.

Comme le soulignent Greenwood et Suddaby, « un faible encastrement combiné à une forte "frustration des intérêts" explique pourquoi ces acteurs peuvent être amenés à considérer le changement, mais cela n'explique pas les circonstances qui les poussent à le faire » (2006, p. 29). Pour aller plus loin, il faut s'intéresser au travail mené par ces marginaux-sécants. Comment, et dans quelles conditions, parviennent-ils à jouer de leur position pour inverser la relation de domination à laquelle ils sont soumis et se muer en véritable entrepreneur ? Pour le dire autrement : en quoi la frontière n'est-elle pas seulement une contrainte pour ces acteurs, mais s'affirme-t-elle également comme une ressource entrepreneuriale incomparable ?

Le travail entrepreneurial aux frontières : simple passeur ou véritable traducteur ?

Pour décrire ce travail entrepreneurial, la distinction opérée par Latour (1994, 2006) entre intermédiaire et médiateur est utile : « Un intermédiaire désigne, dans

8. L'ouvrage récent qu'a consacré Alter (2012) aux « patrons atypiques » (handicapés, homosexuels, femmes, étrangers ou français d'origine étrangère, autodidactes, etc.) s'inscrit directement dans cette filiation. Il souligne notamment combien ces patrons ont su cultiver leur position « entre deux mondes » pour développer et valoriser des compétences

sociales (objectivité, distance critique, curiosité, goût pour l'aventure, etc.) dont ne disposeraient pas les « normaux ».

9. Ces acteurs marginaux-sécants se voient souvent confier les « sales boulots » au sein de la division morale du travail (Hughes, 1996). Pour l'analyse d'une telle dynamique dans le cas du *deal* de cannabis, voir Noguez (2003).

mon vocabulaire, ce qui véhicule du sens ou de la force sans transformation : définir ses entrées, ses inputs suffit à définir ses sorties, ses outputs. [...] Les médiateurs transforment, traduisent, distordent, et modifient le sens ou les éléments qu'ils sont censés transporter. » (Latour, 2006, p. 58)¹⁰. L'entrepreneur peut donc se définir 1) soit comme un « passeur », c'est-à-dire un intermédiaire qui se contente de faire passer des objets, des idées, des pratiques, etc., d'un côté de la frontière à l'autre, sans modifier la forme ou la nature de ce qui circule et des espaces entre lesquels ces objets circulent ; 2) soit comme un « traducteur » ou un « recombinateur », dont l'action conduit à une transformation conjointe (plus ou moins radicale et non homogène) non seulement des entités en circulation, mais également des frontières et des territoires au sein desquels ces entités circulent¹¹. Ces deux types de travail entrepreneurial diffèrent dans leur contenu, leur forme et leurs conséquences¹².

Reprenant l'intuition de Simmel, différents chercheurs se sont attachés à analyser les mécanismes qui permettaient à des immigrés de se transformer en entrepreneurs transfrontaliers (Portes, 1995 ; Péraldi, 2001 ; Tarrus, 2002). Selon eux, les immigrés et les migrants sont amenés à utiliser leur capacité de circulation entre des univers économiquement et socialement hétérogènes pour faire passer des marchandises et ainsi générer du profit en jouant des écarts de valorisation au sein de ces univers. Par « marchandises », il ne faut pas seulement entendre les biens physiques qui donnent lieu à une valorisation monétaire, mais aussi les répertoires cognitifs, moraux et politiques composant les logiques institutionnelles. Ainsi, les médiateurs analysés par Muller (1984) et Jobert et Muller (1987) opèrent eux aussi un transfert (médiation) de logiques du référentiel global vers le référentiel sectoriel¹³. L'importation d'une marchandise ou d'un concept ne conduit pas à une transformation de la frontière, mais à son renforcement. De fait, pour ces entrepreneurs, la frontière constitue moins une contrainte qu'il faudrait abolir qu'une ressource que l'on peut exploiter. Ces acteurs sont ainsi tentés de développer des stratégies pour devenir des « points de passage obligé » (Callon, 1986) entre les différents univers sociaux qu'ils relient¹⁴.

10. Les termes « intermédiaire » et « médiateur » ont souvent été utilisés comme des équivalents par les chercheurs en science politique (Hassenteufel, 2008). La distinction analytique entre les deux termes opérée par Latour nous semble mettre en lumière les profondes différences entre ces deux types d'activités.

11. La distinction entre les deux types est, bien sûr, parfois ténue dans les faits. Par exemple, il est difficile de déterminer si les brocanteurs examinés par Sciardet (2003) relèvent plutôt de la première ou de la seconde catégorie : en effet, si la nouvelle valeur du bien résulte essentiellement de son déplacement dans un nouveau contexte (ce qui les rattacherait plutôt à la catégorie des entrepreneurs « passeurs »), le travail de mise en valeur de l'objet par son exposition avec d'autres peut être considéré, dans une certaine mesure, comme un travail de recombinaison.

12. Le passeur se rapproche fortement de l'« arbitrage », que les économistes autri-

chiens Mises ([1949] 1974) et Kirzner (1997) décrivent comme un acteur capable d'utiliser les discontinuités dans la circulation de l'information pour générer des profits. *A contrario*, la figure du traducteur serait plutôt à rapprocher de l'entrepreneur-innovateur de Schumpeter ([1911] 1983), qui génère du profit par sa capacité à transformer le monde. Pour une présentation des analyses de ces différents auteurs, voir Zallio (2009).

13. Là encore la distinction est difficile à fonder : nombreux sont les analystes qui pourraient rapprocher le travail des médiateurs de celui des « traducteurs » ; d'autres les considéraient volontiers comme des « passeurs » qui font circuler plus qu'ils ne transforment ou n'innovent. On conviendra dans tous les cas qu'une conclusion générale est discutable et qu'elle mérite plutôt d'être empiriquement décidée.

14. Pour des illustrations empiriques, voir notamment Padgett et Ansell (1993), Burt (1995) et Massardier (1996).

Il est toutefois fréquent que les entrepreneurs ne se contentent pas d'assurer la neutre circulation de marchandises des deux côtés d'une frontière. S'ils sont en mesure de se construire comme point de passage obligé, c'est que cette circulation ne va pas de soi et que la frontière est relativement étanche. Le transfert d'éléments entre deux espaces sociaux peut alors s'accompagner d'une opération de traduction consistant à redéfinir leurs caractéristiques dans le contexte culturel et institutionnel propre à l'espace social d'arrivée. L'entrepreneur intervient sur le sens et la force des éléments qu'il transporte d'un univers à l'autre. Il devient un médiateur dont l'action a des conséquences sur la nature des éléments en circulation mais aussi, voire surtout, sur celle des espaces de circulation. Cette figure de l'entrepreneur comme innovateur (ou de l'innovateur comme entrepreneur) a été mobilisée dans de nombreux champs des sciences sociales. On la retrouve en tout premier lieu dans l'œuvre de Schumpeter ([1911] 1983). Il décrit l'entrepreneur comme un anticonformiste, s'opposant au manager, mais donne peu d'éléments pour penser les ressorts de son action (Zalio, 2009). Pour aller au-delà de la figure héroïque qu'il dresse, il faut se pencher sur le travail entrepreneurial. Or, la sociologie des sciences à travers la figure du traducteur (Callon, 1986), la sociologie des organisations à travers le mécanisme de « bricolage », combinant des éléments nouveaux avec des éléments plus anciens du champ, ce qui facilite leur acceptation (Rao, Morrill et Zald, 2000 ; Dacin, Goodstein et Scott, 2002 ; Rao, Monin et Durand, 2003 ; Castel et Friedberg, 2010), la science politique à travers les notions de transcodage (Lascoumes, 1996), de médiateur (Muller, 1984, 1990 ; Jobert et Muller, 1987), d'« acteur intermédiaire » (Nay et Smith, 2002) et de « *policy-broker* » (Sabatier, 1988), et la sociologie économique avec les acteurs « recombinateurs » (Stark, 1996 ; Stark *et al.*, 2009 ; Padgett et Powell, 2012) ont tour à tour proposé des cadres heuristiques pour penser ce travail de médiation. Bien qu'ils se situent dans des cadres théoriques différents, ces auteurs se rejoignent pour dire que la force des entrepreneurs tient dans leur capacité à articuler des univers gouvernés par des logiques hétérogènes, voire ouvertement conflictuelles. Selon eux, l'entrepreneur serait celui qui parvient à bouleverser les frontières entre les univers sociaux en redéfinissant les logiques institutionnelles gouvernant ces univers.

Le postulat implicite de ces différentes approches, et qui ressort tout particulièrement dans l'article de Callon (1986), consiste à présenter l'entrepreneur comme un acteur intéressé qui parvient à mobiliser son environnement pour servir sa « cause ». Or, comme l'ont souligné Star et Griesemer (1989), la limite de ce modèle consiste à considérer que l'entrepreneur est le seul « véritable acteur » confronté à un environnement constitué d'agents passifs qu'il tente d'enrôler et d'aligner sur son programme d'action. Toutes les recherches que nous avons présentées ont en général accordé une faible attention à la façon dont ces entrepreneurs étaient perçus, mobilisés et sollicités par les autres acteurs de ces univers, et comment cela participait de la réussite de leur entreprise. En adoptant une approche écologique qui rompt avec la vision héroïque de l'entrepreneur pour le situer dans une « lutte pour les opportunités d'action » et en nous appuyant sur les réflexions de Star et Griesemer (1989) et de Padgett et Ansell (1993), nous allons tenter de dessiner à présent une autre figure de l'entrepreneur qui nous semble plus volontiers correspondre au cas décrit par le programme EPODE.

Un « entrepreneur-frontière » ? Ambiguïté, projections et action robuste

Le concept d'« objet-frontière » développé par Star et Griesemer (1989) a eu une audience qui a largement dépassé le cadre de la sociologie des sciences (Trompette et Vinck, 2009). Il permet de comprendre comment des acteurs mus par des logiques hétérogènes ou conflictuelles peuvent se coordonner lors d'une action collective tout en conservant leurs propres logiques et identités¹⁵. Dans le cas étudié par les auteurs, la production coordonnée d'une collection d'animaux au sein d'un musée de zoologie n'est pas passée par la coercition, l'imposition des représentations ou la fragmentation des actions, mais s'est réalisée grâce à la production d'objets suffisamment robustes pour ne pas se désagréger au cours de leur circulation et suffisamment malléables pour être investis et intégrés par l'ensemble des acteurs malgré leurs différences de points de vue et de pratiques. En nous inspirant de cette analyse, et en prenant l'exemple du programme EPODE, nous défendons l'idée que les entrepreneurs peuvent être amenés à manipuler leur identité et la façon dont ils tendent à se présenter (la présentation de soi au sens de Goffman, [1956] 1973) comme un « objet-frontière » permettant de relier des univers sociaux hétérogènes, sans prétendre modifier les logiques régulant chacun de ces univers, ni les identités des acteurs qui les composent¹⁶.

L'article de Padgett et Ansell (1993) sur les fondements de l'arrivée au pouvoir des Médicis dans la Florence du XV^e siècle offre une autre série d'arguments qui aident à préciser cette notion d'« entrepreneur-frontière ». Reprenant les descriptions que faisaient les contemporains du comportement de Cosme de Médicis, Padgett et Ansell définissent ce dernier comme un personnage « pareil à un Sphinx », passé maître dans l'art de parler de manière obscure et cryptique, et dont les propos pouvaient toujours être interprétés dans de multiples sens. Les adversaires comme les alliés des Médicis projetaient sur Cosme leurs espoirs les plus forts ou leurs craintes les plus vives, laissant à ce dernier la possibilité de confirmer ou d'infirmer leurs choix en fonction des circonstances. Selon les auteurs, ce comportement était en grande partie indexé à la position occupée par les Médicis dans les réseaux constitutifs des élites florentines, à la frontière de deux (au moins) univers sociaux qui se rejetaient mutuellement et risquaient à tout moment d'entrer dans une guerre dont il était difficile de prévoir l'issue. Dans ce

15. Jasanoff (1987) avait défendu une perspective qui, sur quelques aspects spécifiques, s'apparente aux « objets-frontières ». Elle montrait que les concepts de « politique de la science », « évaluation des risques » et « *peer-review* » sont suffisamment vagues pour permettre la coordination entre des acteurs aux intérêts non nécessairement convergents, tout en présentant une solidité sociale suffisante pour circuler dans différents univers. Carpenter et Moore (2007) ont la même approche des concepts d'efficacité et de sécurité des médicaments que différents acteurs de la FDA mobilisent en permanence. Voir aussi Epstein (2007) et Jabko ([2006] 2009) pour des arguments comparables.

16. Star et Griesemer (1989) estiment qu'il est difficile d'étendre le concept d'objet-frontière

aux personnes, en raison du répertoire limité de rôles qu'elles sont susceptibles d'adopter et du risque d'explosion de leur personnalité que suppose la circulation dans des univers normatifs trop nombreux et trop différents. Nous défendons au contraire l'idée que les entrepreneurs, à l'instar des objets-frontières, peuvent développer une capacité à se tenir à la frontière de plusieurs univers et à entretenir de multiples identités, ou *a minima* des présentations de soi, qui peuvent épouser les logiques de différents univers. Cette multivocalité est sans doute inconfortable, elle suppose un art consommé du jeu de rôles, mais elle n'est pas pour autant intenable, surtout si elle peut s'appuyer sur un support organisationnel.

contexte, la multivocalité constituait un moyen de conserver le plus longtemps possible toutes les options ouvertes afin d'opter *in fine* pour le camp en passe de l'emporter : lorsque la guerre est devenue inévitable, les Médicis ont ainsi pu utiliser leurs réseaux parmi les « nouveaux hommes » et les autres familles patri-ciennes en disgrâce pour arracher le pouvoir des mains des anciennes familles et établir leur gouvernement.

Ce cas illustre la manière dont un entrepreneur peut jouer de l'ambiguïté entourant son entreprise ou son identité, pour se ménager une pluralité d'options. Il montre aussi que l'activité d'un entrepreneur ne saurait être réduite à sa dimension économique, car les alliances passées par les Médicis avec les autres familles concernaient certes les échanges économiques et financiers, mais aussi des échanges plus politiques (à travers les mariages et l'accès au statut de citoyen d'honneur) ; ainsi, la « robustesse » de leurs actions tenait autant à la multivocalité qu'au multipositionnement des Médicis. Enfin, ce cas pousse, comme les travaux de Star et Griesemer, à inverser la réflexion sur l'entrepreneur en s'intéressant non seulement à la façon dont il mobilise les autres acteurs, mais aussi aux « projections » dont il est l'objet.

Nous allons tenter de montrer dans la suite du texte la vertu heuristique de ce double emprunt théorique pour comprendre la réussite du programme EPODE.

Portrait de l'entrepreneur en Janus : le multipositionnement et la multivocalité au cœur de la stratégie entrepreneuriale

Dans cette partie, nous adoptons le point de vue de ceux qui ont développé le programme EPODE. Suivant l'exemple de Stark (Stark *et al.*, 2009), nous définissons ici l'entrepreneur non pas comme une figure individuelle, mais comme un acteur collectif, composé des deux individus centraux du programme, le docteur Jean-Marc Horet et Sylvie Distin¹⁷, ainsi que les différentes instances organisationnelles (agence de marketing, Association loi 1901 Fleurbaix-Laventie-ville-santé [FLVS], conseil scientifique et comité des maires) formant la coordination nationale du programme¹⁸. Cet entrepreneur partage deux points communs avec Cosme de Médicis tel que le décrivent Padgett et Ansell (1993). Le premier point concerne le positionnement que ces entrepreneurs occupent, à la jonction de nombreux univers isolés et parfois en conflit. Pour Padgett et Ansell, la multivocalité est indissociable du multipositionnement : c'est parce que les Médicis sont positionnés dans de multiples réseaux de relations économiques, matrimoniales et politiques eux-mêmes faiblement connectés que leurs prises de position peuvent apparaître ambiguës aux yeux de leurs partenaires. Les promoteurs du programme EPODE ont eux aussi joué de ce multipositionnement en tentant de tracer des ponts entre les espaces de la science, de l'action publique (européenne, nationale et

17. Les noms propres ont été anonymisés.

18. Comme le montrent très bien Padgett et Ansell (1993), Cosme de Médicis n'est que la partie émergée de l'entreprise collective qu'est la famille Médicis et son réseau d'alliances. Le sociologue qui souhaite échapper à une lecture héroïque et individualiste de l'entrepreneur se

doit donc non seulement de le resituer dans le contexte organisationnel et social qui lui fournit des appuis sociaux (Zalio, 2009), mais aussi, pour aller plus loin, de penser conceptuellement l'entrepreneur comme un acteur collectif (Stark *et al.*, 2009).

locale) et de l'entreprise privée. Le second point commun entre cet entrepreneur et Cosme de Médicis renvoie à l'ambiguïté qui caractérise leurs prises de position. Il est en effet difficile pour les partenaires et les adversaires du programme EPODE de lui attribuer une identité, des intérêts et des logiques d'action spécifiques et stabilisés¹⁹. Mais alors que cette ambiguïté et l'imprévisibilité qu'elle fait naître (Crozier et Friedberg, 1977) résultent de la pluralité de significations qui peuvent être données aux rares et mystérieuses paroles de Cosme de Médicis, elles naissent ici du très grand nombre d'identités que les promoteurs d'EPODE peuvent endosser.

Nous allons ainsi montrer en quoi l'ambiguïté semblant caractériser l'identité des individus et de l'organisation qui portent le programme EPODE résulte d'une stratégie de multiplication des positions et des prises de position au sein d'univers ne communiquant pas, ou peu. Se dessine alors une figure d'entrepreneur semblable à Janus, ce Dieu aux deux visages qui garde les portes du Ciel et de la Terre.

Présentation du programme *Ensemble prévenons l'obésité des enfants*

Officiellement créé en 2004, EPODE se présente comme un programme de prévention de l'obésité infantile. Dans la droite ligne des orientations de la politique de lutte contre l'obésité et le surpoids initiée par le Programme national nutrition santé (PNNS) de 2001, il entend « modifier progressivement les normes sociales et réduire les inégalités d'accès à la prévention par l'intermédiaire de la promotion d'une alimentation diversifiée, équilibrée, abordable et plaisante [et] d'une incitation des enfants et leur famille à être plus actifs au quotidien » (extrait d'une présentation institutionnelle du programme, intitulée : « EPODE : une méthode appliquée à la prévention de l'obésité »).

Outre le recueil annuel du poids et de la taille des enfants de la ville, EPODE revendique la conduite d'un grand nombre d'actions locales de prévention. Ces actions sont d'une grande variété, plus ou moins ponctuelles, plus ou moins structurelles, comme en témoignent les actions recensées dans les quatre villes où a été menée une étude monographique : organisation de la semaine du goût, mise à disposition de fruits et légumes dans les cantines scolaires dont les enfants se servent en libre service et à volonté, interventions d'éducation nutritionnelle dans les écoles, développement du baby gym dans les crèches, organisation d'ateliers cuisine dans les quartiers ou dans les écoles, développement de jardins solidaires, organisation d'événements sportifs, organisation de trajets encadrés pour que les élèves se rendent à pied à l'école (action appelée « pédibus »), réduction ou suppression de la collation du matin dans les écoles ou les crèches, réaménagement de cours d'école pour favoriser l'activité physique, service aux écoliers d'un goûter une fois par semaine afin de leur montrer que l'on peut prendre un goûter « sain », fermeture d'une rue pour augmenter la distance de marche des écoliers pour se rendre à l'école, etc.

.../...

19. De la même manière, nous avons dû renoncer à identifier et à hiérarchiser les moteurs principaux de l'action des deux personnages-clés du programme (intérêt économique, volonté d'influer sur les politiques publiques, croyances axiologiques, etc.). Les entrepreneurs adoptent en effet la même multivocalité vis-à-vis des sociologues que vis-à-vis des autres personnes auxquelles ils font face. Dès lors, plutôt que de chercher, de manière hasardeuse, à isoler le « bon » motif parmi tous ceux qui ont pu être soulevés à différents moments par les promoteurs du programme, nous y avons vu un élément supplémentaire en faveur d'une de nos thèses, à savoir qu'une des forces de nos entrepreneurs réside précisément dans la faculté à résister à toute tentative de réduction de leurs motivations à une seule logique d'action.

D'un point de vue organisationnel, le programme est doté d'une coordination nationale, formée d'une association, appelée Fleurbaix-Laventie-Ville-Santé (FLVS), d'une agence de communication et de marketing spécialisée en santé (que nous appellerons « l'Agence » dans la suite du texte) et d'un Comité d'experts. Cette coordination se positionne à l'interface entre l'échelon local – la ville étant pensée comme l'échelon territorial pertinent pour conduire les actions à destination des enfants et de leur famille – et les institutions nationales publiques (voir Annexe 2, Figure 1). L'association FLVS a passé un contrat avec l'Agence, qu'elle charge de former les chefs de projet dans les villes, de proposer des idées d'action (sous la forme de campagnes et de fiches d'actions types), de centraliser le recueil annuel des données concernant le poids et la taille des enfants et de réaliser les outils pédagogiques, sous forme de fiches d'information en nutrition.

La mise en place du programme dans une ville fait suite à la signature d'une charte d'engagement entre ladite ville et l'association FLVS et du versement d'une cotisation annuelle équivalente à 6 000 euros (pour une communauté de communes, la cotisation varie de 6 000 à 9 000 euros). Les villes s'engagent, d'une part, à recruter, sur leur propre budget, un « chef de projet EPODE » ou à missionner un de leurs employés municipaux pour une partie variable de son temps de travail (le plus souvent à mi-temps), et, d'autre part, à mettre en place un « comité de pilotage » (composé d'au moins un médecin, un diététicien, un médecin scolaire et un infirmier scolaire). En contrepartie, la ville bénéficie des prestations de l'Agence, mais doit trouver des budgets complémentaires pour mettre en œuvre les actions locales de prévention.

Le programme bénéficie de la contribution de partenaires institutionnels susceptibles de participer au financement ou simplement de lui assurer un soutien officiel. Le Pnns et divers ministères (ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Santé et des Sports, ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ministère délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine), mais aussi des associations professionnelles (Association française de pédiatrie ambulatoire, Société française de pédiatrie, Académie nationale de médecine) ont été ainsi associés au programme pour la mise en œuvre d'actions et la mobilisation des acteurs locaux (en particulier les enseignants et les professionnels de santé). Bien que ces différentes institutions aient accepté d'apporter leur soutien au programme et de collaborer sur certaines actions, elles n'étaient pas disposées à financer autrement que ponctuellement les activités de la coordination nationale. Une partie du programme est financée par les cotisations des municipalités adhérentes, mais une part importante des financements perçus par la coordination nationale résulte de dons d'entreprises ou de fondations privées (environ un million d'euros par an au total), dont la majeure partie provient du secteur agroalimentaire : la Fondation Nestlé France – membre fondateur – et, à partir de 2006, la Fondation internationale Carrefour, Orangina Schweppes, Ferrero France, Fondation d'entreprise ISICA (structure de retraite et prévoyance pour tous les groupes de l'alimentaire), SOLVAY pharmaceuticals. Les maires des villes EPODE se sont regroupés au sein d'une association intitulée le Club des maires EPODE, reliée à la coordination nationale.

Le programme a d'abord pris la forme d'une expérience dans dix villes pilotes, avant d'être rapidement (avant même la fin de la phase d'expérimentation) étendu à toute ville volontaire (226 villes adhérentes en 2010). Il s'est développé dans une dizaine de pays étrangers et a été financé par la Commission européenne pour élaborer des guides européens de bonnes pratiques en matière de politique locale de prévention de l'obésité.

EPODE a été rebaptisé « Vivons en forme » en 2012 et l'association a contracté avec une nouvelle agence de communication et de marketing, fondée et dirigée par Sylvie Distin, que nous présentons plus loin, après son départ de l'Agence. Le docteur Horet, également présenté plus loin, siège au Conseil d'administration de l'association. Notre texte n'abordera pas cette modification, puisque notre enquête a été menée avant ces événements. Une consultation du site internet montre cependant que l'organisation et les principaux acteurs semblent s'inscrire dans la continuité de ce que nous décrivons.

Deux individus aux multiples faces

Deux personnes ont joué un rôle central dans la conception, la promotion et la mise en œuvre du programme EPODE : Jean-Marc Horet et Sylvie Distin²⁰. L'examen de leurs parcours respectifs contribue à comprendre comment le programme a accompagné la production d'identités multiples dont jouent ces acteurs pour adapter leur présentation de soi à leurs interlocuteurs et tenter de légitimer leurs projet et expertise dans le champ de la prévention de l'obésité.

Jean-Marc Horet est un médecin endocrinologue/nutritionniste. Il a exercé comme praticien en cabinet libéral et dans le service d'endocrinologie du CHU de Lille à partir de 1991. Il présente souvent cette expérience de médecin praticien comme fondatrice, puisqu'elle l'aurait confronté aux limites de la médecine dans sa capacité à modifier à elle seule les comportements des enfants et des adultes obèses. Après avoir visité une ville californienne où était mis en place un programme communautaire de dépistage et de prévention du cholestérol, il décide de lancer un programme similaire dans le Nord-Pas-de-Calais. Avec le chef du service d'endocrinologie du CHU, il met en place à partir de 1992 une étude dans deux villages du département (Fleurbaix et Laventie). Elle vise à mesurer l'impact d'une démarche d'éducation nutritionnelle chez les enfants scolarisés sur la survenue de maladies cardiovasculaires chez ces enfants et leurs parents. Pour réaliser cette étude, dénommée étude Fleurbaix-Laventie-Ville-Santé (FLVS), des partenariats sont établis avec des chercheurs de l'Inserm. La position qu'occupe le docteur Horet dans le dispositif est multiple : il peut être vu comme un entrepreneur de recherche, s'occupant avec son équipe d'entretenir les relations avec les acteurs locaux pour faciliter la réalisation de l'étude, il participe au *design* de l'étude et surtout il assure la communication de ses résultats dans les conférences scientifiques et auprès des partenaires privés qui la financent. Cette image de chercheur ou du moins de promoteur d'une étude scientifique reçoit le sceau de la consécration en 2009, quand est publié, dans une revue internationale de nutrition de second rang, un article dont il est cosignataire et qui montre une diminution significative de l'obésité infantile dans les deux villages ciblés.

L'action du docteur Horet ne s'est pas limitée au domaine scientifique. La mise en œuvre de l'étude a nécessité un savant travail politique, pour faire alliance avec les élus locaux et informer et mobiliser les médecins, les enseignants et la population. Pour lui, cette mobilisation pendant quinze années constitue même une réalisation de l'étude au moins aussi importante que la réduction de l'obésité des habitants ; elle montre que les citoyens peuvent durablement participer à un programme de santé publique, dès lors que l'on mène des actions au plus près de leur quotidien et que l'on s'assure du soutien des maires.

Le docteur Horet a aussi fondé l'association FLVS, présidée par le chef de service d'endocrinologie du CHU, pour garantir le suivi scientifique de l'étude, et une entreprise privée, qu'il dirigeait lui-même et qui était chargée de trouver les ressources financières et humaines nécessaires à la conduite de l'étude. Destinée

20. D'autres acteurs ont joué un rôle dans la mise en œuvre ou la promotion du programme, mais Jean-Marc Horet et Sylvie Distin ont été les principaux porte-parole du programme, tant vis-à-vis des collectivités locales participant au programme que vis-à-vis des partenaires extérieurs, publics et privés. En retour, ce programme a joué un rôle important dans leur propre parcours professionnel.

au départ à recevoir les financements de partenaires privés, l'entreprise a peu à peu développé une activité de conseil en nutrition auprès des entreprises pharmaceutiques. Outre un accès facilité au « carnet d'adresses » du secteur, cette position de « chef d'entreprise » présentait un autre atout : elle composait une autre dimension de la présentation que le docteur Horet pouvait faire de lui-même, facette identitaire susceptible de séduire les futurs partenaires privés d'EPODE en rassurant sur ses capacités à comprendre les problématiques spécifiques du secteur privé et à diriger une entreprise à succès.

Tandis que le docteur Horet jouait le plus souvent le double rôle de héraut et de premier « recruteur » de villes pour le programme EPODE, c'est une seconde personne, Sylvie Distin, qui se chargeait de la gestion quotidienne du programme et des relations avec les collectivités locales, contribuant elle aussi à promouvoir l'image de l'initiative auprès de ces acteurs. À l'instar du parcours du docteur Horet, la trajectoire professionnelle de Sylvie Distin est relativement originale et lui permet d'arborer différentes présentations. Après un DESS de gestion des institutions culturelles, elle a d'abord travaillé au ministère de la Culture, puis comme administratrice d'une compagnie de danse contemporaine. Elle a ensuite rejoint une entreprise d'art de la table où elle a participé à l'animation d'un réseau de franchises²¹. À l'issue de cette période, elle a créé son entreprise de marketing et de communication dans le domaine de la nutrition infantile ; son agence a organisé de nombreux événements pour le Comité français d'éducation à la santé et de grands groupes agroalimentaires autour de l'éducation des enfants au goût et à la nutrition. Ces événements l'ont amenée à travailler avec des organismes publics et privés mais aussi avec des scientifiques, lui permettant de se familiariser avec les représentations de ces différents acteurs. À la suite du lancement du programme EPODE, elle s'est consacrée à la publication d'articles en marketing social, dont l'objectif est à la fois de donner en externe une cohérence et un crédit scientifiques à la méthode et de défendre en interne sa propre participation à son élaboration.

Cette insertion dans de multiples univers où ils occupaient souvent des positions marginales, voire dominées²², a permis à ces deux entrepreneurs de construire non seulement un large réseau de relations diverses, mais aussi un large répertoire de présentations de soi sur lesquelles ils pourraient jouer afin de maximiser les opportunités d'alliances stratégiques. Lorsqu'il intervient dans les arènes médiatiques et politiques nationales, Jean-Marc Horet peut ainsi mettre en avant son statut de médecin praticien spécialiste des questions d'obésité²³ ou de scientifique ayant organisé des recherches sur la question, pour souligner la logique de santé publique qui anime le programme EPODE. De même, quand ils se manifestent dans les congrès scientifiques sur la santé publique ou le marketing

21. Pour elle, le programme EPODE est précisément l'application du système des franchises à l'action publique.

22. C'est notamment le cas du docteur Horet qui, lors d'un entretien, a souligné le mépris dont il aurait fait l'objet de la part des scientifiques de l'Inserm et des médecins du CHU, en raison de l'« impureté » de la recherche qu'il tentait de mettre en place et de sa non-appartenance au « sérail ».

23. Le docteur Horet a d'ailleurs participé à des émissions télévisées comme *Les maternelles* ou *Allô docteur* où il était présenté comme « médecin spécialiste de l'obésité ». Bien qu'il ne soit pas invité pour parler du programme mais pour répondre, en tant que médecin, à des questions sur l'obésité (des enfants mais aussi des adultes), les émissions étaient répertoriées sur le site internet d'EPODE sous l'intitulé : « On parle d'EPODE ».

social, Jean-Marc Horet et Sylvie Distin se posent en chercheurs présentant les résultats d'une « expérience grandeur nature » inédite. Mais ils n'hésitent pas à s'affirmer comme des entrepreneurs de politique publique auprès des collectivités locales ou inversement en porte-parole de ces collectivités lorsque le programme fait l'objet de critiques. Enfin, ils ont amplement capitalisé sur leur image d'entrepreneurs, cadres d'une agence de communication, lorsqu'il s'est agi d'enrôler de grandes entreprises dans le programme.

Une organisation multicéphale

Cette multiplication des identités et des positionnements ne concerne pas seulement ces deux individus, elle se prolonge dans l'organisation formelle du programme, qui regroupe des entités relevant de statuts juridiques et de missions différents.

Au cœur du programme se trouve une importante agence privée de communication et de marketing en santé. Cette agence, qui compte parmi ses clients de grandes entreprises agroalimentaires et qui a dessiné le logo du PNNS, a successivement racheté les entreprises de Jean-Marc Horet et de Sylvie Distin et a recruté ces derniers comme cadres dirigeants. C'est en son sein qu'a été pensé le programme, qu'est élaboré son contenu, et ce sont ses salariés qui assurent la réalisation des différentes missions pour les municipalités présentées plus haut. Néanmoins, l'Agence n'est officiellement que l'exécutant d'un programme dont la direction est assurée par l'association FLVS. En théorie, c'est l'association qui détermine les orientations générales du programme et qui est censée contracter avec les maires (représentés à son Conseil d'administration) et les partenaires privés²⁴. La coordination nationale du programme présente donc deux visages très complémentaires : celui d'une association loi 1901 et celui d'une entreprise privée à but lucratif.

Outre ce tandem institutionnel, le programme EPODE est « représenté » par le Club des maires EPODE, vitrine politique, et par le Comité d'experts, vitrine scientifique. Le Club des maires EPODE a été créé en 2006 à l'initiative du maire d'une des dix villes pilotes et de Sylvie Distin ; l'objectif de ce club, constitué en association loi 1901, est de permettre les échanges entre les villes du programme, de faciliter l'extension du programme à de nouvelles villes et d'assurer sa promotion auprès des institutions politiques nationales, par l'organisation de colloques au Sénat et à l'Assemblée nationale. Le Comité d'experts prolongeait quant à lui le comité scientifique qui avait assuré le suivi méthodologique de l'étude épidémiologique. Avec la mise en œuvre du programme EPODE, son rôle consiste désormais à s'assurer que les documents et les actions élaborés soient en cohérence avec les recommandations du PNNS et les avancées de la recherche en nutrition, mais il vise aussi à légitimer le programme sur un plan scientifique, en étant composé de chercheurs reconnus et investis dans des programmes publics, au premier rang desquels le PNNS²⁵.

24. Jusqu'en 2005, les contrats de partenariat étaient cosignés par l'Agence, l'association et le partenaire privé ou la municipalité. À partir de 2005, l'association étant passée au statut d'« association d'intérêt général », les dons versés par les partenaires privés ouvrent droit à déduction d'impôts et les contrats sont

alors uniquement signés entre le partenaire privé et l'association, à laquelle l'Agence facture ensuite ses prestations.

25. Le comité a joué un rôle actif dans le dessin des premières campagnes EPODE, mais ses réunions se sont de plus en plus espacées dans le temps.

Ce multipositionnement de l'organisation approfondit autant qu'il redouble celui de Sylvie Distin et Jean-Marc Horet. Si les promoteurs du programme sont tous deux des cadres dirigeants de l'agence de marketing, ils interviennent aussi à des titres divers dans les autres composantes du programme : tous deux comme membres du Comité d'experts du programme et Sylvie Distin comme secrétaire du Club des maires. Par ailleurs, le docteur Horet a bien souvent été le seul porte-parole, tant de l'association que du Comité d'experts.

Là encore, cette multiplication des composantes organisationnelles habilitées à parler et agir au nom d'EPODE contribue à brouiller l'identité du programme et de ceux qui le portent. Comme nous l'avons montré ailleurs, la présence d'une organisation bicéphale à la tête du programme fonctionne comme un « filtre moral » qui « gomme symboliquement, de manière [...] plus ou moins efficace, le caractère marchand du programme [et permet] les échanges de ressources financières et symboliques » entre les différents pôles participants (Bergeron, Castel et Nouguez, 2011, p. 224). L'association, en séparant formellement les municipalités adhérentes et les financeurs privés, rassure les premières sur la nature « publique et désintéressée » de l'opération, tout en permettant (légalement et symboliquement) aux seconds de se poser en mécènes d'une action publique. De son côté, la participation de l'Agence à la mise en œuvre du programme est mobilisée par les promoteurs du programme comme un gage de sérieux et de professionnalisme, et ce d'autant plus qu'elle peut s'appuyer sur les préconisations du Comité d'experts. Enfin, le Club des maires joue un rôle central dans la promotion du programme auprès des maires ou des représentants des pays étrangers tentés de rejoindre EPODE, mais aussi dans sa défense contre les attaques dont le programme peut faire l'objet²⁶ ; il permet de présenter le programme comme l'addition d'initiatives publiques et locales dont EPODE ne serait en somme que le catalyseur et l'animateur, et les partenaires privés les cofinanceurs.

Cette stratégie de multiplication des identités se manifeste également dans la façon dont les promoteurs du programme mettent en scène les partenariats noués avec les acteurs publics et privés. Sur le site internet comme sur les brochures présentant le programme, on trouve systématiquement un bandeau sur lequel sont alignés les logos des partenaires, sans qu'aucune véritable distinction de statut ne soit réalisée. Se trouvent ainsi côte à côte les logos de ministères, de la Direction générale santé/Consommateur de la Commission européenne, d'associations de maires (Association des maires de France, Club des maires EPODE), d'associations de médecins et d'entreprises privées, sans que soient précisées ni la nature ni les modalités de leur participation au programme. La juxtaposition de ces logos produit un effet de mise en équivalence des partenaires (Bergeron, Castel et Nouguez, 2011) contribuant à neutraliser les tensions et les différends qui pourraient potentiellement les opposer (le programme unit ces différents acteurs autour de la prévention de l'obésité infantile) et permettant d'additionner, par transitivité, leurs effets d'autorité pour légitimer le programme et de rendre ambiguë, *a minima* incertaine, l'identité du programme.

26. Cela a notamment été le cas lors de la publication du rapport Boyer (voir *infra*).

Un programme aux multiples piliers

Lorsqu'en 2008 les promoteurs du programme EPODE ont été amenés à préciser leur méthodologie pour constituer des *guidelines* européens, dans le cadre de l'*EPODE European network*, ils ont mis en avant « quatre piliers fondamentaux²⁷ ».

Le premier pilier définit le programme EPODE comme l'application des principes du marketing social à la santé publique. Pour lutter contre l'obésité et en particulier l'obésité infantile, le programme entend agir sur l'environnement des enfants et des familles. Les présentations du programme s'accompagnent souvent d'un schéma dans lequel l'unité familiale est littéralement encerclée – voire assiégée... – par les acteurs susceptibles d'avoir une influence sur ses comportements (« écoles, professionnels de santé, entreprises, professionnels de l'enfance, réseau associatif, restauration scolaire, commerçants et distributeurs, producteurs locaux, médias, autres acteurs locaux, etc. ») (voir le bas de la Figure 1, Annexe 2). Pour les promoteurs du programme, si tous ces acteurs émettent le même message de santé publique etaturent ainsi l'environnement dans lequel évoluent les familles, les habitudes de consommation de ces familles s'en verront influencées.

Le deuxième pilier porte sur la « mobilisation politique ». Le programme est défini comme une « ingénierie de réseau » consistant à coordonner l'ensemble des acteurs locaux précités. Le succès de l'opération reposerait sur la volonté politique du maire et sur la capacité du chef de projet local à dépasser les clivages entre les différents services municipaux et les acteurs locaux pour faire de la prévention de l'obésité infantile un projet transversal, source de cohésion sociale, avec l'aide des outils de la coordination nationale. De ce point de vue, tout aussi importante que la réduction de l'obésité infantile serait la capacité du programme à décroisonner l'espace politique et social local autour d'une cause commune.

Le troisième pilier concerne l'évaluation scientifique. Chaque année est organisée dans toutes les écoles des villes adhérentes la mesure du poids et de la taille des enfants scolarisés ; l'enjeu de ces mesures est de fournir l'état des lieux le plus exhaustif possible de la prévalence de l'obésité dans les villes et d'évaluer les résultats des initiatives menées. Bien que les membres de la coordination nationale distinguent nettement le programme EPODE, qu'ils qualifient d'« intervention évaluée », de l'étude scientifique menée précédemment par le docteur Horet, ce volet « scientifique » n'en garde pas moins une importance cruciale à leurs yeux comme à ceux des élus des villes : il constitue une source-clé d'information et de légitimation de l'intervention.

Enfin, le quatrième pilier porte sur le partenariat public-privé. En considérant que les acteurs publics comme privés peuvent contribuer à lutter contre l'obésité infantile et qu'une entreprise privée peut prendre en charge le dessin et le destin d'un programme de santé publique, les promoteurs du programme EPODE se posent en entrepreneurs de la cause marchande dans le domaine de la santé publique. Comme nous allons le voir, ce dernier registre d'action a sans aucun doute été le plus contesté par les acteurs traditionnels des institutions publiques et

27. Bien que les promoteurs du programme n'en aient pas fait un des piliers de leur action, il est évident qu'ils ont aussi participé à la mise à l'agenda public (local si ce n'est national) de la question de l'obésité.

du monde associatif. Mais ces différentes remises en cause n'ont pas empêché le développement du programme ; mieux, ce registre a servi d'argument pour convaincre et séduire d'autres acteurs du champ, comme les maires, qui ont plus l'habitude de devoir composer avec les intérêts privés dans le cadre de la politique municipale (Le Galès, 1995) et qui y ont trouvé des ressources financières que ne leur accorderait pas l'État, ou comme la Commission des communautés européenne, qui valorise ce type de démarche dans son Livre blanc sur la prévention du surpoids et de l'obésité (*Une stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité*, 2007).

Bien que ces piliers soient le plus souvent présentés comme complémentaires, soulignons combien le poids donné par ses promoteurs à chacun d'entre eux a pu varier en fonction des interlocuteurs auxquels ils faisaient face. Ainsi, transformés en modules, ces piliers peuvent être sélectionnés et regroupés en « *packages* » en fonction de la perception qu'ont les promoteurs des attentes des partenaires. C'est évidemment le cas du partenariat public-privé, qui, s'il est pleinement assumé par les promoteurs du programme, n'a pas toujours été transposé dans les pays étrangers :

« Question : Les Australiens conservent la même philosophie, les mêmes piliers qu'EPODE ?

Réponse : Exactement. Il n'y a que le partenariat public-privé qui n'est pas conservé mais qui est assez transparent pour l'instant, parce que, pour lancer politiquement le projet, le ministre ne voulait pas être embêté avec les polémiques permanentes sur ce partenariat avec l'opposition. Là-bas, c'est encore plus sensible que chez nous, donc le ministre m'a dit : "Moi, je suis vraiment en accord avec ce partenariat public-privé, parce que je pense que, pour la pérennité des choses, c'est ce qu'il faut faire, je pense qu'à moyen terme le programme australien va évoluer vers une Fondation public-privé et, là, ça ne posera pas problème. Mais là, on veut vraiment lancer les choses donc je ne veux pas m'embêter avec ça." » (Entretien avec Jean-Marc Horet).

Ces stratégies de modularisation des piliers s'appliquent également à l'évaluation scientifique du programme : quand ils ont eu à faire face aux plaintes des chefs de projet, des enseignants et des infirmières de certaines villes qui jugeaient la procédure annuelle de pesée et de mesure des enfants trop coûteuse en temps et en argent, les promoteurs du programme ont proposé de ne plus effectuer ces mesures que tous les deux ans. Les maires des villes concernées ont finalement décidé de maintenir ce rythme annuel, considérant que les données produites par le programme leur étaient suffisamment utiles. Il n'en reste pas moins qu'en envisageant la possibilité de négocier ce volet, les membres de la coordination nationale ont paru reconnaître que l'évaluation scientifique n'était finalement pas un pilier incontournable du programme.

Cette modularisation s'est accompagnée d'une importante modulation dans les façons de désigner ce programme et ce qu'il entreprend en fonction des espaces sociaux visés par ses promoteurs. Ainsi, dans une brochure de 2006, EPODE se présente comme « une méthodologie de mobilisation des acteurs locaux pour prévenir l'obésité des enfants » ; lors des journées organisées par l'INPES, il se mue en « programme recherche-action en éducation pour la santé » ; lors du congrès mondial du marketing social, il se désigne enfin comme « une approche de marketing social et de création de réseaux pour prévenir durablement l'obésité infantile ».

À l'instar des statuts de Jean-Marc Horet et de Sylvie Distin, ou des différentes composantes organisationnelles, les piliers du programme apparaissent ainsi comme autant de faces susceptibles d'être mobilisées alternativement ou complémentirement en fonction des publics et partenaires visés. Mais, pour mieux saisir le succès de cette entreprise, il faut déplacer notre regard de l'entrepreneur vers les « entrepris ». Si le programme EPODE a pu s'insérer aux frontières d'univers sociaux hétérogènes et conflictuels, c'est aussi et surtout en raison de la capacité des partenaires du programme à définir l'identité de ce dernier et de ceux qui le portent en fonction de leurs propres logiques d'action et de leurs propres intérêts.

L'entrepreneur « entrepris » : projections multiples et appropriations sélectives par les partenaires du programme

Nous aimerions à présent, comme nous y invitent Star et Griesemer (1989), symétriser notre approche et nous intéresser à ceux qui sont censés être « entrepris » par EPODE. Comme nous le rappelons dans l'Annexe 1, nous avons été surpris, lors des entretiens que nous avons menés avec les partenaires locaux ou nationaux, publics ou privés, de constater combien il était difficile à ces partenaires d'identifier les acteurs qui se « cachaient » derrière l'acronyme EPODE, leurs intérêts et leurs logiques d'action. Nous avons été tout aussi surpris de constater que, en l'absence d'une définition précise et exhaustive du programme, ces différents acteurs étaient amenés à projeter leurs propres logiques sur le programme, choisissant parmi les multiples facettes qu'ils percevaient du programme celle(s) qui correspondai(en)t le mieux à leurs intérêts et/ou à leurs valeurs. Ainsi, contrairement aux acteurs mobilisés par le traducteur (Callon, 1986), l'adhésion des partenaires au programme EPODE ne tient pas tant à sa capacité à aligner leurs intérêts sur les siens qu'à sa capacité à se prêter à toutes les projections et à servir les intérêts des « entrepris ».

Un programme étatique de santé publique ? La représentation nationale face à EPODE

Dès la naissance du programme EPODE, ses promoteurs ont cherché à nouer des partenariats ou à obtenir le patronage de multiples ministères (Santé, Éducation nationale, Jeunesse et Sport, Ville) et de parlementaires influents, que ce soit sur les questions de santé (Gérard Bapt) ou de financement (Pierre Méhaignerie). Mais cet enrôlement a été possible parce que, dans le même temps, la prévention de l'obésité avait acquis une place de premier rang sur l'agenda public (Bossy, 2010). Confrontés au manque de moyens financiers et humains mais aussi à l'impossibilité politique de mener une action réglementaire vigoureuse, en raison de l'opposition de l'industrie agroalimentaire à des mesures trop contraignantes (Bergeron, Castel et Saguy, 2011 ; Bergeron et Jouzel, 2011), les parlementaires comme les acteurs ministériels étaient en quête d'initiatives susceptibles de faire valoir un engagement « véritable » en matière de lutte contre l'obésité. Ainsi, dès 2004, le programme EPODE a été discuté et présenté au parlement et dans les ministères comme une initiative intéressante et méritant d'être encouragée et étendue.

Néanmoins, deux dimensions rendaient problématique l'appropriation du programme par le gouvernement ou le parlement. D'une part, le partenariat public-privé, qui constitue l'un des piliers du programme EPODE, a fait l'objet de controverses, certains partenaires publics du programme estimant que les firmes agroalimentaires ne pouvaient participer à la résolution d'un problème dont elles étaient jugées comme les principales responsables. Par exemple, la députée UMP Valérie Boyer a relayé dans un rapport « [l]a méfiance de l'INPES vis-à-vis du programme "Ensemble, prévenons l'obésité des enfants" (EPODE) [...] L'INPES considère qu'il ne peut être envisagé de mener une action de prévention en partenariat avec l'industrie agroalimentaire » (Boyer, 2008, p. 142). D'autre part, même si les ministères de la Santé, des Sports et de la Ville (et plus tard de l'Agriculture et de l'Alimentation) étaient partenaires du programme, ils n'en étaient pas les maîtres d'œuvre. À bien des égards, le programme EPODE pouvait apparaître comme un concurrent du PNNS et de son dispositif de « Villes PNNS », qui obéissait aux mêmes logiques mais semblait avoir plus de mal à se développer. Pour parvenir à « publiciser » et « étatiser » le programme EPODE, il fallait donc gommer la forte participation d'entreprises privées et de municipalités à la création, au financement et à la mise en œuvre du programme. La multivocalité et l'ambiguïté qui caractérisent les entrepreneurs comme l'entreprise EPODE ont alors donné des appuis aux acteurs nationaux pour s'approprier de manière sélective le programme en projetant leurs propres représentations de son origine et de son fonctionnement.

On peut prendre pour traceur de ces appropriations sélectives les présentations qui en ont été faites à l'Assemblée nationale et au Sénat par des élus et des ministres lors du lancement du programme en 2004 :

Madame Poletti (députée UMP des Ardennes, question n°35 512 adressée au ministre de la Santé, publiée au *JO* du 09/03/2004) : « [...] Le programme d'éducation sanitaire EPODE (Ensemble prévenons l'obésité des enfants), soutenu par le ministère de la Santé et porté par un groupe de médecins, sera prochainement mis en œuvre dans dix communes regroupant 600 000 habitants. Aussi elle lui demande s'il est possible d'envisager d'étendre ce dispositif à l'ensemble de la France. »

Réponse du ministère de la Santé (publiée au *JO* du 23/05/2005) : « [...] Dans plusieurs régions, des expérimentations sont menées sur la stratégie de prise en charge de l'obésité infantile, réunissant autour de l'enfant et sa famille les multiples compétences professionnelles des acteurs de la ville et de l'hôpital dans un travail en réseau. Le programme EPODE (Ensemble prévenons l'obésité des enfants), mené actuellement dans dix villes, en est un bon exemple. Parmi ces villes, six ont récemment signé avec le ministre de la Santé et le président de l'Association des maires de France la charte "Ville active du PNNS". »

« Depuis quelques années, les pouvoirs publics ont pris conscience des dangers que recèle la montée des phénomènes de surcharge pondérale et d'obésité. Mais les réponses publiques (Plan national nutrition santé, initiative "EPODE", attention nouvelle portée à la nutrition nomade en milieu scolaire, campagne actuelle pour l'exercice physique) ont été trop dispersées, et bien faibles au regard de la menace. Il est donc nécessaire de lancer un Plan national de prévention et de lutte contre l'obésité, posant des objectifs, informant massivement – et surtout régulièrement – les populations, généralisant à l'ensemble du territoire les expériences réussies comme l'initiative EPODE, mobilisant les collectivités locales, les industriels de l'alimentation, les acteurs sanitaires de proximité et l'Éducation nationale, et faisant l'objet d'une évaluation régulière de résultats. » (extrait du Projet de loi déposé au Sénat le 23 juillet 2004 par M. Claude Saunier et les membres du groupe socialiste, apparenté et rattaché).

Si l'on s'appuie sur ces différentes déclarations, le programme EPODE est successivement présenté comme un « programme d'éducation sanitaire », une « expérimentation » ou une « initiative » dont l'origine et la mise en œuvre procéderaient d'un « groupe de médecins », du « ministère de la Santé » ou des pouvoirs publics en général, qui appartiendrait à un large répertoire de « réponses publiques » comme par exemple la Charte « Ville active du PNNS » et qui mériterait d'être étendu à l'ensemble du territoire. Ainsi, les projections des parlementaires et du gouvernement ne dissipent pas l'ambiguïté caractérisant l'entrepreneur à l'origine d'EPODE, mais utilisent au contraire cette ambiguïté pour s'approprier l'éventuelle réussite du programme, laissant entendre qu'ils en seraient le maître d'œuvre ou qu'ils le seront prochainement. De manière similaire, les collectivités locales ou les industriels de l'alimentation voient leur rôle dans le fonctionnement du programme minimisé, puisqu'ils ne sont pas présentés comme des acteurs mais bien plutôt comme des cibles « mobilisées » dans le cadre du programme, décrit comme une expérimentation initiée par le pouvoir central plutôt que comme une initiative locale dans la réponse du ministère.

En approfondissant l'ambiguïté sur l'identité des entrepreneurs à l'origine d'EPODE, le ministère de la Santé se ménageait la possibilité de minimiser sa participation en cas de remise en cause officielle du programme ou au contraire d'aller plus loin dans l'appropriation, en « nationalisant » le programme si celui-ci s'avérait couronné de succès. En 2009, après que le programme eut publié des résultats montrant une baisse de la prévalence de l'obésité infantile sur cinq ans dans neuf villes pilotes du programme, Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé et des Sports, a ainsi décidé de renforcer cette appropriation, décrétant l'équivalence entre les labels « Villes PNNS » et « Villes EPODE » et faisant entrer un représentant du ministère de la Santé dans le conseil d'administration de l'association FLVS, et des représentants du PNNS dans le Comité scientifique et le nouveau Comité du partenariat public-privé à la tête du Programme²⁸. Cette décision peut être interprétée à la fois comme une clarification de la place de l'État dans le programme et comme un renforcement de l'ambiguïté caractérisant l'identité de l'organisation, puisque l'association mêle désormais des acteurs associatifs, des représentants des collectivités locales, des partenaires privés et des représentants de l'État.

Ainsi, loin de réduire l'ambiguïté caractérisant l'identité du programme, les projections des acteurs gouvernementaux et parlementaires ont plutôt contribué à redessiner les contours de cette identité dans un sens qui leur soit plus favorable.

Une initiative privée au service du bien commun ? Les entreprises et la Commission européenne face à EPODE

L'entrée de firmes, agroalimentaires pour l'essentiel, dans le programme EPODE s'explique, elle aussi, par la mise sur l'agenda public de la question de l'obésité au début des années 2000 et par la forte pression qui s'en est suivie sur ces entreprises jugées, à tort ou à raison, comme les principales responsables.

28. Cette décision de la ministre de la Santé ne tient pas seulement aux bons « résultats » du programme, mais aussi à un contexte de concurrence forte entre le ministère de la Santé et le ministère de l'Agriculture (rebaptisé « ministère de l'Alimentation ») autour du contrôle de la politique de lutte contre l'obésité.

« L'obésité, c'est une problématique qui nous est apparue au début des années 2002-2003. Auparavant, nous n'étions pas une entreprise consciente de ce problème de santé publique. On a été emmené dans ces préoccupations peut-être de manière un peu violente, puisqu'on a été pointé du doigt très directement, notamment dans les médias. C'était au même moment que l'opinion publique prenait également conscience de cette montée de l'obésité chez les enfants. On cherchait plutôt des responsables directs. Ce qui nous a amenés, dans un premier temps, à nous interroger sur notre niveau de responsabilité, pour comprendre que c'était une problématique très complexe, et que, plutôt que chercher qui est le coupable, alors qu'il n'y en a certainement pas qu'un, il fallait plutôt se mettre tous ensemble pour agir de concert à différents niveaux et trouver des solutions. » (Entretien avec le responsable des relations extérieures d'une firme agroalimentaire, partenaire du programme).

Pour les industriels de l'agroalimentaire et la mutuelle de santé qui participent au financement d'EPODE, le programme remplit plusieurs fonctions. Les firmes agroalimentaires partenaires voient EPODE comme une initiative promouvant d'autres solutions à l'obésité que la seule stigmatisation de leurs produits et comme une alternative aux actions réglementaires ou fiscales dont ils pourraient devenir la cible. Pointer de manière privilégiée la responsabilité des individus et des communautés locales dans la réduction de l'épidémie d'obésité, c'est *de facto* contribuer à détourner l'attention que l'on pourrait jeter sur leur contribution à la genèse du problème. De ce point de vue, il n'est pas anecdotique qu'ils se satisfassent également de l'insistance publique croissante sur l'activité physique comme solution décisive aux problèmes de l'obésité. Et pour ce qui est de l'éducation alimentaire, EPODE présente l'avantage supplémentaire, en se fondant sur les outils du marketing social, de promouvoir les notions de plaisir comme condition du changement des comportements plutôt que d'insister sur la stigmatisation de certains aliments.

« L'information nutritionnelle, on n'est pas contre. On la met pour ceux qui la demandent. Mais je ne pense pas que ce soit la solution de tous les problèmes. Il faut plutôt agir de manière à donner des repères justes d'hygiène de vie – et l'hygiène de vie, c'est large : c'est ce que l'on mange, mais c'est aussi la manière dont on se comporte au quotidien, c'est aussi l'activité physique. C'est là où on rejoint complètement la philosophie d'EPODE, qui depuis l'origine prône ces valeurs et aujourd'hui a des éléments pour prouver que c'est efficace. » (Entretien avec le responsable des relations extérieures d'une firme agroalimentaire partenaire).

« Je pense que la valeur éducative et la responsabilité individuelle peuvent être des sources de solutions pour des problèmes de santé publique. Je ne crois pas que la contrainte réglementaire ou légale, quelle que soit sa forme – par l'interdiction de vente, par la taxation abusive, par la prohibition de la publicité –, puisse avoir un effet à long terme efficace sur la gestion de problématiques aiguës pour une certaine catégorie de population. [...] Quand j'ai découvert EPODE, j'ai vu que ce programme associait tous les ressorts sur lesquels on pouvait travailler. D'abord, un programme éducatif, qui traite le problème très tôt dans le rapport entre le consommateur et le produit, puisqu'on gère ça au niveau des enfants. C'est un programme qui n'isole pas l'enfant dans la gestion de la consommation du produit. Qui l'éduque sur des comportements complémentaires à la consommation du produit, que ce soient des comportements alimentaires ou des comportements physiques. Qui promeut la consommation de produits sains, comme les fruits et les légumes. Et qui est en parfaite adéquation avec le profil de mes produits, puisqu'un maximum de mes produits contiennent des fruits. » (Entretien avec le responsable de la communication institutionnelle d'une firme agroalimentaire partenaire).

Le programme est aussi vu comme un moyen d'affirmer la responsabilité sociale de l'entreprise vis-à-vis de ses clients et de ses salariés. Par exemple, la mutuelle de santé isole et affirme la dimension « acteurs de première ligne en santé publique » d'EPODE afin de présenter ce partenariat, aux yeux de ses sociétaires, comme un investissement actif et *ex ante* dans des actions de prévention et faire valoir qu'elle ne se contente pas du remboursement passif et *ex post* des soins. Ses dirigeants ajoutent, dans une nouvelle présentation d'EPODE, qu'il s'agit là d'un laboratoire d'expérimentation, pour leur organisation, des partenariats public-privé, forme d'action de plus en plus encouragée et valorisée dont ils anticipent le développement significatif dans les années à venir. Certains acteurs publics, comme la Commission européenne, mettent précisément en avant le partenariat public-privé et, plus globalement, la capacité du « privé » à efficacement contribuer à la réalisation des biens collectifs, quand il s'agit de valoriser l'initiative EPODE dans leurs arènes pertinentes : les autorités européennes de la santé publique réalisent ainsi un travail d'adaptation de l'identité d'EPODE à la grammaire économique et néolibérale qui domine l'espace des discussions européennes sur les questions de santé (Guigner, 2008 ; Bergeron, 2010).

Pourtant, alors que le partenariat public-privé est affiché comme un pilier du programme EPODE, ses promoteurs se sont appliqués, pour des questions qu'ils qualifient de « déontologiques », à réduire les surfaces de contact entre partenaires par l'encadrement des modalités de leur participation à l'aventure. La charte du partenariat public-privé que doit signer toute entreprise qui souhaite financer le programme institue ainsi une série d'interdictions concernant le « contenu du programme », « la mise en œuvre » et la « communication autour du programme ». Les entreprises privées s'engagent à ne pas interférer dans le dessin d'EPODE, mais aussi – et c'est significatif – à ne pas organiser directement des activités avec les collectivités locales. Le plus grand nombre d'interdits concerne la communication : le partenaire s'engage à « soumettre tout projet de communication faisant référence au programme EPODE au Comité des partenaires, ainsi qu'au Club des maires EPODE, quel que soit le mode de diffusion, à l'exception de ceux destinés à un usage exclusivement interne du partenaire ; [...] ne pas associer le programme EPODE à une quelconque promotion de marque produit ; dans le cas où il instituerait une communication institutionnelle, celle-ci ne portera que sur la démarche ; faire figurer le logo des partenaires sur tous les supports de communication qu'il serait amené à imprimer » (extrait de la Charte d'engagement des partenaires). Bien que cette charte eût pu apparaître aux yeux des partenaires privés comme une censure indéclicate, étant donné l'ampleur des financements en jeu, elle fut au contraire acceptée et respectée comme l'une des forces du programme.

« Question : La stricte séparation entre le partenariat privé et les actions que prône EPODE, c'est quelque chose qui vous convient ?

Réponse : Oui. C'est indispensable. EPODE ne peut avoir d'efficacité et de valeur que parce qu'il existe ce comité [du partenariat public-privé, créé en 2009] qui fait complètement la part des choses et qui nous interdit d'entrer dans les programmes pédagogiques, dans ce qui est fait au sein d'EPODE. Même si ça ne nous empêche pas par ailleurs d'avoir un rôle spécifique en tant qu'acteur social au sein d'EPODE. [...] À part les gens du réseau EPODE, les chefs de projet, il y a très peu de personnes qui savent que notre entreprise est un des partenaires.

Question : Vous ne l'utilisez pas dans votre communication ?

Réponse : On l'utilise dans une communication uniquement *corporate*. Au travers de la communication d'EPODE, on apparaît uniquement derrière le label Club des partenaires et on n'apparaît pas en propre. Même sur le site d'EPODE, il faut aller recliquer dans Club des partenaires pour voir que, derrière, il y a notre entreprise. On doit être au 4^e clic ou quelque chose comme ça. On n'est pas du tout visibles. Et cette visibilité, on n'a pas cherché à l'amplifier. » (Entretien avec le responsable des relations extérieures d'une firme agroalimentaire partenaire).

Pour cette firme agroalimentaire, le programme ne vaut pas tant par sa capacité à véhiculer une image positive de l'entreprise que par sa capacité à modifier la compréhension des déterminants de l'obésité et donc la cible de l'action publique. La participation au programme est présentée conjointement comme l'affirmation d'une responsabilité sociale de l'entreprise et comme un moyen de détourner cette responsabilité vers les consommateurs et les pouvoirs publics. De fait, l'adhésion aux principes portés par le programme est telle chez les partenaires privés que la projection prend ici la forme d'un effacement de sa dimension privée. La Charte du partenariat public-privé, en séparant fortement les deux types de partenaires, apparaît alors comme un moyen de protéger la santé publique contre une influence des intérêts privés, mais aussi et surtout comme un moyen pour les entreprises privées de redéfinir dans un même mouvement le cadrage des problèmes de santé publique, des cibles et des moyens de l'action publique en la matière.

La force du local ? Les municipalités face à EPODE

Les appropriations sélectives, voire les *quiproquos* concernant l'identité du programme et de ceux qui le portent se sont manifestés avec une acuité plus marquée encore dans le cas des municipalités partenaires du programme. Le multipositionnement et la multivocalité qui caractérisent les promoteurs du programme EPODE ont parfaitement réfléchi la multiplicité des positions et des intérêts des maires adhérents. Ainsi, les villes adhérentes d'EPODE diffèrent par leur position géographique²⁹, par leur démographie³⁰, ou encore par l'étiquette politique de leur maire³¹. Cette variété concerne encore davantage les raisons qui ont amené ces maires à adhérer au programme et la façon dont ils l'ont décliné dans leur ville. Ainsi, derrière l'« union sacrée » autour de la « nécessaire » lutte contre l'obésité, se distinguent, souvent, des entendements politiques fort différents du problème et des solutions qu'il convient d'y apporter.

Certains maires conçoivent EPODE comme un moyen d'initier et de publiciser, au-delà du seul cas de l'obésité et du surpoids, l'entreprise d'une politique de santé publique municipale. C'est une ressource permettant de « légitimement »

29. Si la très grande majorité des villes adhérentes se trouvent dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon, les dix villes pilotes appartenaient à dix régions différentes et il existait en 2010 des villes EPODE dans quatorze régions.

30. Les dix villes pilotes de 2004 comptaient de 8 000 à 90 000 habitants. Il s'agissait là en partie d'une volonté des promoteurs du programme, qui entendaient mener l'expérience

dans des contextes variés.

31. Si sept des dix villes pilotes du programme étaient dirigées par des maires UMP en 2004, on comptait, cinq ans plus tard, vingt maires adhérents à l'UMP, cinq divers droite et un adhérent du MODEM, contre quatorze socialistes, cinq communistes, un écologiste et deux divers gauche (les autres maires des villes EPODE étant sans étiquette).

revendiquer la conduite d'une politique de santé publique locale qui se développe sans, voire contre, les programmes développés par l'État central :

« [EPODE] c'est la démonstration de ce qu'est un clivage politique aujourd'hui entre les choix qui sont à faire entre une politique nationale dictée par le pouvoir en place, qu'il soit de droite ou de gauche, et la réalité de terrain, qui commande l'application ou l'organisation des thématiques qui lui sont chères. À terme, je pense qu'on aura un conflit entre le fait que, pour faire des économies de gestion nationales, on regroupe, on concentre, on supprime, alors que les Français ont besoin de proximité, d'une vie morcelée, pour se reconnaître, pour vivre dans le secteur qu'ils ont choisi, et pas dans cet univers concentrationnaire, dont la justification se défend – je ne critique pas, mais c'est un choix fondamental de société. EPODE en est un exemple typique. [...] finalement, pour des programmes comme celui-là – et je suis sûr que c'est vrai dans d'autres secteurs de la quotidienneté –, le vrai démultiplicateur et le vrai inducteur, c'est le maire dans sa ville. » (Entretien avec un maire d'une ville pilote).

Dans cette logique, le programme EPODE est conçu comme l'exemple paradigmatique d'une nouvelle forme d'action publique locale, la lutte contre l'obésité devenant un moyen plus volontiers qu'une fin. Les élus voient dans la méthodologie proposée un instrument de mise en réseau et de coordination des différents acteurs de la ville et d'amélioration de la cohésion sociale, au sens très général du terme.

« [EPODE] c'est un outil parmi d'autres, et qui propose notamment un partenariat intéressant avec l'Éducation nationale, où il n'est pas toujours évident de se faire entendre. EPODE va nous aider à mesurer le poids et la taille dans les écoles de deux quartiers défavorisés, tous les deux ans de la maternelle au CM2. Nous nous appuyons également sur ce programme pour renforcer l'implication des associations et des clubs sportifs et consolider des partenariats, par exemple avec la Chambre d'agriculture, afin de bâtir des filières promouvant une alimentation saine et équilibrée. » (Entretien en ligne sur le site d'EPODE avec une conseillère municipale déléguée à la santé de Lille [dernière consultation juillet 2011]).

A contrario, différents élus ont fait du programme EPODE un tremplin pour bâtir ou renforcer une carrière parlementaire ou ministérielle. Pour ces députés-maires ou ces sénateurs-maires, le programme EPODE constitue une ressource permettant de légitimer leur participation à des commissions parlementaires sur des enjeux sanitaires. Dix maires de villes EPODE sont ainsi membres de telles commissions. C'est le cas notamment de Brigitte Bout, maire d'une des deux villes ayant participé à l'étude FLVS, qui est devenue sénatrice depuis lors, et s'est appuyée sur cette expérience pour revendiquer le statut disputé d'experte au Sénat sur les politiques de santé publique. Le programme EPODE est ainsi souvent présenté comme une déclinaison du droit à l'expérimentation et à l'initiative locale et comme un moyen d'éclairer et d'enrichir les politiques menées par l'État.

« Je suis convaincu aussi que la décentralisation et l'expérimentation sont plus efficaces que les systèmes centralisés. Au début, j'ai vu que le ministère de la Santé n'était pas très chaud. C'est toujours le problème avec ce qu'on ne maîtrise pas, on n'aime pas ! Au ministre de la Santé et au directeur, j'ai dit que c'était un très bon programme, qui fait appel à la responsabilité. J'ai corrigé un peu le tir. Et quand Valérie Boyer, ne connaissant pas le système, a été un peu sévère, peut-être parce que le Programme national nutrition santé paraissait plus alléchant sur le papier, je lui ai dit : "Tu te trompes, il faut valoriser l'expérience EPODE, qui est une expérience où tu engages la responsabilité des élus, des familles, la responsabilité personnelle." » (Entretien avec un sénateur-maire d'une des dix villes pilotes).

Une autre façon de saisir la diversité des projections/appropriations dont EPODE est susceptible de faire l'objet est d'observer la localisation du programme au sein de l'appareil municipal. D'une municipalité à l'autre, la gestion d'EPODE peut relever du pôle en charge de la vie scolaire et périscolaire (y compris la restauration scolaire), des services en charge de l'action sociale (notamment dans les Centres communaux d'action sociale), des services de santé municipaux, des services en charge de la jeunesse et des sports (notamment les centres de loisirs), de la politique de la ville, des services de l'aménagement urbain et de l'environnement ou encore, directement, du cabinet du maire. Quant aux chefs de projet, ils peuvent avoir une formation de diététicien, d'infirmier, d'assistante sociale, d'éducateur ou encore d'urbaniste... Sans affirmer que cette localisation isole et stabilise durablement la façon dont EPODE est perçue localement, on peut interpréter la variabilité de ces localisations institutionnelles comme un signe supplémentaire de la plasticité cognitive du projet : ce dernier peut en effet être « cadré » – au sens donné par les études sur le cadrage des problèmes (Snow *et al.*, 1986 ; Benford et Snow, 2000) – comme un projet social, sanitaire, d'éducation alimentaire et/ou sportive, d'animation de l'enfance et de l'adolescence, d'aménagement de la ville, ou de renforcement de la cohésion sociale, etc.

Pour les nombreux acteurs locaux qui y participent, l'identité du programme ne se définit pas tant par les acteurs qui l'ont conçu et composent la coordination nationale que par les acteurs qui le portent localement, au premier rang desquels le maire et le chef de projet. De fait, les membres de la coordination nationale n'interviennent guère sur le terrain. Leur rôle et leur identité, tout comme l'organisation de cette coordination sont connus, le plus souvent, des seules équipes municipales (même s'ils ne sont jamais tus ou cachés), chefs de projet et fonctionnaires territoriaux. Même lorsqu'ils envisagent la coordination nationale du programme, de nombreux acteurs locaux que nous avons interviewés tendent à la définir comme une émanation des pouvoirs publics, qu'il s'agisse du PNNS ou du ministère de la Santé ; ou comme un projet difficilement définissable³².

« Je pensais que c'était surtout les acteurs de santé au niveau médecine scolaire, etc. [...] C'est le ministère de la Santé, une initiative publique, je ne l'ai pas dit parce que ça me paraissait évident. » (Entretien avec une inspectrice départementale de l'Éducation nationale).

« Question : Comment vous représentez-vous cette entreprise ?

Réponse : C'est juste un projet, avec des spécialistes derrière : des médecins, des infirmières, des diététiciens, des gens plus au contact des enfants et des familles. Pour moi ce n'est pas une entreprise, c'est un projet commun. Piloté par qui ? On a un médecin qui gère à peu près tout, mais il y a plusieurs personnes à ses côtés. » (Entretien avec une directrice « Petite enfance »).

« Je ne sais pas qui est derrière EPODE. Je crois que c'est une association de plusieurs communes, qui sont incluses dans EPODE. » (Entretien avec une directrice de centre de loisirs).

32. À un journaliste réalisant un reportage pour *France 2* qui venait nous interviewer sur EPODE mi-avril 2012, nous avons posé la question : « Pourquoi un reportage sur EPODE ? Quel est votre angle ? » ; la réponse du journaliste fut significative : « Mais c'est quoi EPODE ? Pour comprendre ce qu'est EPODE... Et ce que ça fait... ».

Ces acteurs ont souvent découvert avec surprise que cette initiative possédait une origine privée, lorsque nous leur avons posé la question.

« Nous, on ne l'a pas ressenti comme ça parce qu'il y avait déjà la mairie, c'est la mairie et leurs personnes qui vont et interviennent, les diététiciennes, puis de la Sécurité sociale, donc c'est vrai, moi, je ne me suis jamais posé la question, ça ne m'a jamais semblé anormal [rire] ; franchement, d'habitude on est tous un peu réticent, mais là, je n'ai pas vraiment ressenti... Je ne savais même pas que c'était privé [éclate de rire]. » (Entretien avec une enseignante d'une école primaire).

Il est vrai que les signes ostentatoires d'appartenance du programme au domaine public sont légion (que l'on pense aux logos des institutions affichés sur les prospectus et les affiches ou bien aux nombreux acteurs publics directement impliqués dans la mise en œuvre du programme). S'ils ont appris à composer, depuis longtemps déjà, avec les intérêts privés dans le cadre des politiques municipales (Le Galès, 1995) et savent qu'ils trouvent dans ces partenariats des ressources financières supplémentaires et bienvenues, les élus sont peu enclins à s'étendre sur l'origine privée du programme, afin d'éviter les risques de discrédit dont pourrait souffrir l'initiative auprès d'acteurs locaux.

« Oui, beaucoup ne savent pas qu'il y a un financement privé, oui je sais. Mais ce n'est pas nous qui allons les en informer. Vous savez, les financements privés en France, c'est mal vu. Alors que bon, sans financement privé, c'est la mort d'EPODE. » (Entretien avec une élue d'une ville EPODE).

Le succès du programme EPODE s'explique finalement autant par la capacité de ses promoteurs à afficher de multiples visages que par les projections et les appropriations sélectives dont il a fait l'objet.

Retour sur l'entrepreneur-frontière : un point de passage obligé... sans traduction

Pour conclure ce propos, nous aimerions revenir, à la lumière de cette démonstration, sur la figure d'entrepreneur-frontière que nous avons élaborée et sur ce qui la distingue du « traducteur » conceptualisé par Latour (1984, 2006) et Callon (1986). Comme l'entrepreneur-stratège de la théorie de l'acteur-réseau, l'entrepreneur EPODE s'est en effet posé en point de passage obligé entre les différents acteurs. Alors qu'ils clamaient la nécessité de décloisonner les différentes échelles de l'action publique, et les espaces de l'action publique et de l'entreprise privée, les promoteurs du programme se sont dans les faits attachés à réduire les surfaces de contact entre partenaires par l'encadrement (des modalités) de leur participation à l'aventure : la Charte du partenariat public-privé vise ainsi à limiter au maximum les échanges entre les deux types d'acteurs, bien que leurs labels se côtoient sur les documents officiels du programme. L'entrepreneur s'interpose également entre les collectivités locales et les institutions politiques nationales. Pour ce qui est de la mise en œuvre du programme, la coordination nationale est le principal interlocuteur des élus et des chefs de projet, et les brochures fournies et les actions mises en place par EPODE se substituent en pratique à celles développées par le PNNS. Ce travail de séparation concerne aussi la « représentation politique » des villes : bien que certains maires des villes EPODE puissent faire

entendre directement leur voix au niveau national, à travers leur mandat de député ou de sénateur, c'est en réalité le Club des maires EPODE qui assure cette fonction de représentation. L'organisation par ce club de conférences au Sénat ou à l'Assemblée concentre et canalise la représentation politique du programme plus sûrement que l'intervention non nécessairement coordonnée des 220 maires des villes impliquées. Enfin, la coordination nationale se place à l'intersection des relations intervilles, puisque c'est elle qui assure et contrôle la circulation des mérites et des enseignements que l'on peut dégager des différentes initiatives locales : la coordination nationale organise et pilote seule les rencontres entre acteurs locaux, en particulier lors des formations biannuelles des chefs de projet et des congrès annuels des villes EPODE. Ainsi, la rhétorique du décroisement s'est accompagnée en réalité de la formation d'un réseau disposé en étoile, au cœur duquel se place la coordination nationale : celle-ci s'affirme *in fine* comme le centre unique de jonction des différents acteurs concernés et de contrôle quasi exclusif des flux d'informations et de ressources entre les segments réticulaires ainsi reliés (voir Annexe 2). Tout comme les entrepreneurs décrits par Callon (1986) et Stark *et al.* (2009), EPODE se situe à la frontière d'univers gouvernés par des valeurs conflictuelles.

Cependant, à la grande différence des entrepreneurs-stratèges de la théorie de l'acteur réseau, notre entrepreneur-frontière ne craint guère que les acteurs enrôlés reprennent « à leur compte » l'« énoncé » initial et que certains, le transformant, prennent le risque de le rendre « méconnaissable » (Latour, [1989] 1995, p. 260). Si le programme EPODE a réussi à devenir un point de passage obligé entre différents sous-espaces sociaux et différents niveaux d'action (municipal, national, européen), il n'a cependant pas œuvré à *traduire* : notre entrepreneur-frontière (les individus qui le portent, l'organisation qu'ils habitent et le programme qu'ils défendent) ne s'est pas affirmé comme un « traducteur », dont l'action aurait conduit à une transformation plus ou moins radicale des frontières et des territoires entre lesquels il fait circuler de nombreuses entités. Il n'a pas cherché à bouleverser les univers reliés et à briser les frontières qui les isolent, pour réinventer ou réorganiser l'ensemble ainsi déconstruit en un tout cohérent, ordonné selon un scénario inédit, et dont il serait devenu le centre. Bien au contraire, en empilant, sans inventaire ni classement, les identités (individuelles et organisationnelles) et les actions, afin que chacun y projette et y puise ce qui lui sied, et en maintenant séparés les espaces qu'il relie, EPODE a fondamentalement travaillé à l'intégrité des frontières, des espaces qu'elles produisent et des règles institutionnelles qui les organisent. Il ne peut non plus être considéré comme un simple « passeur », en ce que, point de passage obligé entre des univers potentiellement en conflit, il transforme en permanence les quelques entités qu'il fait *sélectivement* circuler pour les adapter aux institutions qui organisent les espaces ainsi reliés, tout autant qu'il laisse les acteurs choisir à leur guise les entités qui leur conviennent³³. L'identité et la nature de l'entrepreneur(-frontière), ainsi que celles

33. Il ne se fait guère l'opérateur d'un simple transfert des recommandations du PNNS vers les municipalités ou les acteurs privés, par exemple, ni ne devient le neutre porteur d'une logique marchande vers les acteurs publics. Il s'institue plus volontiers en plateforme 1) filtrant et adaptant les entités qu'il convient de faire circuler, et 2) facilitant la participation par projections et appropriations sélectives.

des entités en circulation sont, dans le cas étudié ici, constamment (re)travaillées, et par EPODE et par ses partenaires³⁴.

*
* *

Comme l'ont noté Lamont et Molnár (2002), le succès de la notion de frontière en sciences sociales, en particulier dans les études portant sur la science et sur les professions, s'explique notamment par le fait que la relation est une dimension-clé de la vie sociale : la notion a été abondamment mobilisée pour montrer comment et dans quelle mesure les scientifiques et les professionnels parviennent à se démarquer ou à tenir à l'écart d'autres acteurs (qualifiés respectivement de « non » scientifiques ou « non » professionnels)³⁵ et à conquérir ou défendre une juridiction au sens d'Abbott (1988). La notion de frontière a été moins souvent utilisée pour étudier des situations où, au contraire, des acteurs provenant d'univers sociaux différents parvenaient à coopérer, échanger ou se coordonner. Outre le concept désormais classique d'objet-frontière (Star et Griesemer, 1989), des travaux plus récents ont revisité la figure de l'entrepreneur économique (Stark, 1996 ; Stark *et al.*, 2009 ; Zalio, 2009) en recourant à cette notion de frontière. Il nous a semblé que cette littérature pouvait être relue avec profit, et de manière quelque peu inédite, pour analyser les entrepreneurs de politiques publiques ou, plus généralement, les entrepreneurs dits de « changement » ou « entrepreneurs institutionnels ».

On pourrait sans doute identifier certaines actions et réalisations montrant que les promoteurs et l'organisation du programme présentent certains traits de l'entrepreneur « passeur » ou du « recombinateur », identifiés plus traditionnellement par la littérature ; il nous a néanmoins semblé que la figure de l'« entrepreneur-frontière » permettait de mieux décrire et analyser *ce qui fait* EPODE et *ce qu'il fait* ; et de mieux comprendre comment il est parvenu à exister, à se développer et à se diffuser au sein de champs qui auraient pu se montrer encore plus résistants, voire agressifs, à son endroit. Nous avons aussi évité de recourir à l'expression de « brouillage des frontières », trop souvent utilisée et trop rarement précisée (au point qu'elle en est elle-même brouillée) lorsqu'il s'agit d'analyser des transformations et recompositions de logiques institutionnelles, en particulier les recompositions de l'action de l'État. Dans le cas d'EPODE, la notion d'entrepreneur-frontière permet de mieux spécifier ce que jouer avec/autour des frontières signifie : la multivocalité et le multipositionnement, lesquels génèrent l'ambiguïté, favorisent l'expression de diverses projections favorables au développement du programme. Si la synthèse peut constituer un horizon pour tout processus d'innovation, le programme EPODE se présente plus volontiers comme un empilement hétéroclite de multiples théories, partenaires, composantes organisationnelles et initiatives. Loin de constituer un frein à sa diffusion, cette collection tous azimuts d'entités a

34. Comme l'ont suggéré fort à propos les évaluateurs de la revue, le cas empirique analysé ici ne décrit qu'une figure particulière du travail symétrique qu'opèrent les partenaires du programme : EPODE est conçu de telle sorte qu'il permette des projections et des appropriations sélectives, sans que l'on puisse cependant considérer qu'il s'agisse là de forces agissantes

qui modifient fondamentalement le cours du programme ou transforment la nature des actions menées. De ce point de vue, le cas empirique prétexte à ces développements théoriques doit être considéré comme présentant une figure d'entrepreneur *faiblement* « entrepris ».

35. Voir en particulier les analyses de Gieryn (1983) et Jasanoff (1987).

plutôt été une ressource puisqu'elle a permis à ses promoteurs de se ménager un ensemble d'opportunités d'alliances et de s'épanouir dans un environnement segmenté par de nombreuses frontières et morcellé par d'importants conflits. Cette multivocalité a aussi permis aux partenaires du programme d'y projeter leurs attentes, de choisir leurs engagements et, ce faisant, par effet de modularité, de ne guère se lier aux composantes/entités du programme qui auraient pu mettre en cause leur investissement si elles avaient été non négociables à l'entrée. EPODE, donc, enrôle et coordonne, sans que pareille opération d'association transforme significativement les identités et intérêts des entités ainsi « entreprises ». Paradoxalement, la solidité du programme a donc moins reposé sur l'affirmation autonome d'une approche et d'une identité radicalement innovantes que sur son ouverture hétéronome aux mouvements divers, confus et parfois contradictoires d'un environnement composite qu'il a fallu épouser plutôt que transformer. Cet acteur n'a guère bousculé les espaces dans lesquels il est intervenu, brisé les routines et subverti les rapports de pouvoir stabilisés et les hiérarchies instituées. EPODE (c'est-à-dire les acteurs qui le portent et l'organisation inédite qu'ils habitent) n'en est pas moins un entrepreneur-frontière, en ce qu'il se situe à la frontière, en ce qu'il est lui-même un objet-frontière et en ce qu'il s'affirme comme un garde-frontière participant à la reproduction de nombreuses séparations.

Nous voudrions terminer ce texte en risquant quelques hypothèses sur le possible apport de cette étude à l'analyse des innovations. Au-delà de l'empilement, propriété singulière de l'innovation analysée ici, la plupart des auteurs (de Lascoumes à Stark) insistent sur le fait qu'une innovation est le produit d'un processus de (re)combinaison d'éléments anciens et nouveaux. Nous serions tentés de penser qu'une innovation est au départ *perçue*, par ceux qui sont censés la recevoir, dans cet état composite essentiellement : ceux-ci perçoivent (ou peuvent percevoir) ses éléments anciens, reconnaissent (ou peuvent reconnaître) un air de famille qui la rapproche d'autres entités et distinguent (ou peuvent distinguer) également ce qu'il y a de nouveau dans la combinaison ; ils peuvent également ressentir l'inconfort, la gêne ou l'incompréhension que peut produire pareille combinaison d'entités nouvelles et anciennes. Car un temps d'apprentissage est nécessaire à la genèse et à la culture de dispositions permettant de saisir cette composition d'éléments hétéroclites et indéfinis comme une totalité relativement cohérente et d'en goûter toutes les saveurs. *Stricto sensu*, cette composition ne devient innovation que lorsqu'elle a été reconnue telle par ceux à qui elle s'adresse, c'est-à-dire quand ceux à qui elle est exposée ont acquis les schèmes cognitifs susceptibles de la leur faire saisir ainsi ; elle ne devient innovation qu'*a posteriori*, quand la synthèse s'est *subjectivement* réalisée, c'est-à-dire quand il n'est guère plus possible de *distinguer* les éléments anciens des éléments nouveaux. Nous risquons, dans ces conditions, l'hypothèse qu'il existe une période entre création et institutionnalisation³⁶, période pendant laquelle l'identité de l'entité qui deviendra plus tard une innovation (si tel est le cas) est fondamentalement ambiguë³⁷ : ambiguïté sur laquelle jouent les innovateurs pour la faire

36. Sans bien sûr signifier que la création mène nécessairement à l'institutionnalisation (Strang et Soule, 1998) ; et sans également supposer que la diffusion vaille l'institutionnalisation (Colyvas et Jonsson, 2011).

37. Il va de soi que le degré d'ambiguïté

liée au caractère composite des entités, et réciproquement le degré d'intégration, est variable selon les cas : on acceptera volontiers qu'il n'est pas équivalent pour EPODE et pour la théorie pastorienne, par exemple.

progressivement accepter et sur laquelle s'appuient ceux qui la reçoivent pour l'approprier ou, au contraire, tenter de la transformer.

Henri BERGERON

henri.bergeron@sciences-po.fr

Patrick CASTEL

patrick.castel@sciences-po.fr

Étienne NOUGUEZ

etienne.nouguez@sciences-po.org

Centre de sociologie des organisations
Sciences Po-CNRS
19, rue Amélie
75007 Paris

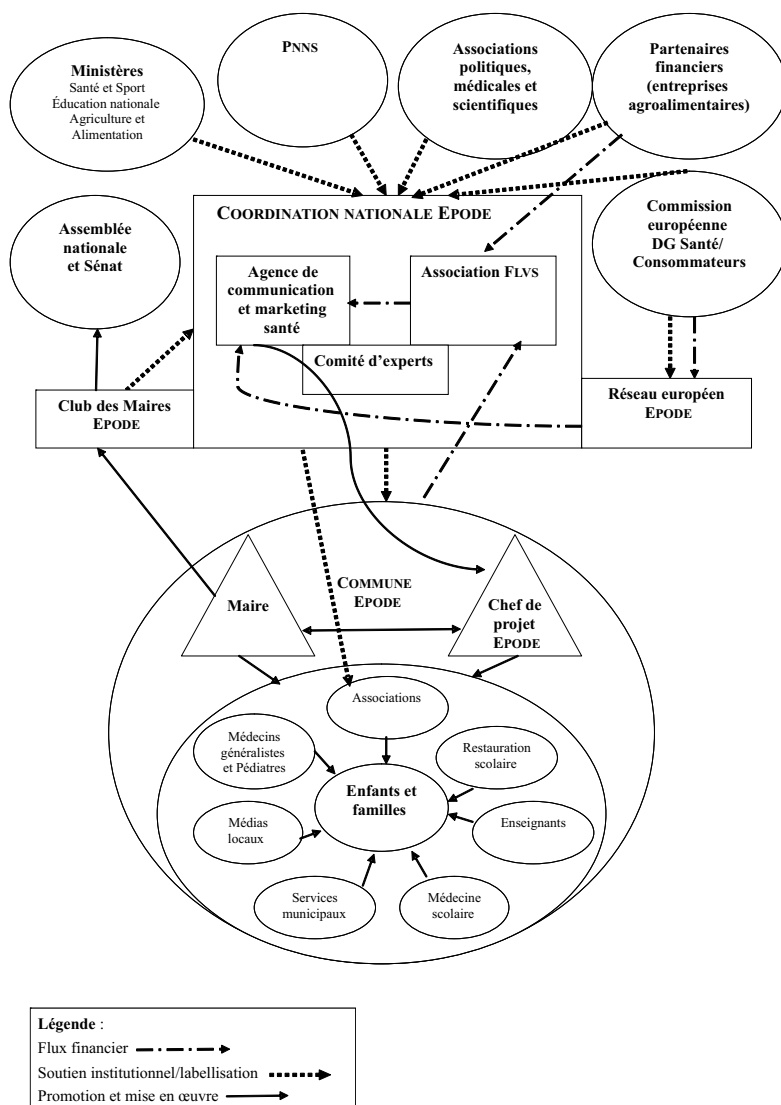
ANNEXE 1. – *Méthodologie de l'étude*

À bien des égards, les résultats exposés dans cet article tiennent de la *serendipity* théorisée par Merton (Merton et Barber, 2004). À l'origine de cette recherche se trouve une première enquête réalisée en 2009 par des étudiants du Master « Sociologie de l'action organisée » de Sciences Po Paris, sous l'encadrement de trois tuteurs (Hugo Bertillot, Fabien Foureault et Elsa Gisquet) et deux responsables scientifiques (Henri Bergeron et Patrick Castel) du Centre de sociologie des organisations. Cette étude, réalisée à la demande des responsables du programme EPODE et financée par le programme, visait à analyser les modalités de sa mise en œuvre dans quatre villes pilotes. Dans chaque ville, des élus et administratifs des municipalités, des médecins et infirmiers, des acteurs associatifs, des acteurs de l'Éducation nationale et des représentants des services extérieurs de l'État, comme ceux des Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) ou des Groupes régionaux de santé publique (GRSP) ont été interrogés. Au plan national, nous avons rencontré les responsables du PNNS au sein de la DGS et de l'INPES. Les cadres de l'entreprise responsables du programme ont également été interviewés, ainsi que certains scientifiques avec lesquels ils collaborent, et des représentants industriels qui contribuent au financement du programme.

Lors de ces différents entretiens, nous avons été frappés de constater la très grande variété des définitions et des caractéristiques prêtées au programme. Les acteurs interviewés semblaient se faire leur propre idée de la nature du programme et étaient le plus souvent dans l'incapacité de nous en dresser un tableau complet. Nous avons par exemple semblé apprendre à des acteurs locaux ou internationaux que le programme était le fait d'une entreprise privée et qu'il était financé par des entreprises agroalimentaires. Si un regard parcellaire est compréhensible de la part des partenaires du programme, il était surprenant de constater que les promoteurs du programme eux-mêmes étaient amenés à changer leur récit en fonction de leurs interlocuteurs. Le programme apparaissait ainsi comme un kaléidoscope dont aucun acteur ne semblait posséder une vue d'ensemble et dont il semblait difficile de tracer les contours et d'identifier le cœur.

Afin de clarifier ce que nous considérions alors comme des lacunes dans notre méthode d'enquête, nous avons initié une seconde étude menée dans le cadre du programme « Gouverner les conduites des consommateurs. Les cas de la consommation durable et de la lutte contre l'obésité » financé par l'Agence nationale de recherche et dirigé par Sophie Dubuisson-Quellier. L'objet de cette seconde étude, dont la responsabilité scientifique a échu aux trois auteurs de l'article, a consisté à retracer la genèse et l'organisation du programme national, en interrogeant notamment son inscription dans la politique française de prévention de l'obésité. Nous avons mené de nouveaux entretiens avec les promoteurs du programme (au niveau de l'entreprise comme de l'association), nous avons consulté les archives de l'association et nous nous sommes procuré différents documents présentant le programme, afin de mieux saisir la genèse du programme mais aussi les évolutions, dans le temps et l'espace, des « présentations de soi » développées par ses promoteurs. Nous avons tenté de mettre en regard ces présentations avec la perception qu'en avaient les parte-

naires du programme, qu'il s'agisse des entreprises privées qui le financent, des maires qui y participent, des députés, des sénateurs et des représentants des ministères de la Santé et de l'Agriculture qui ont été amenés à se prononcer sur une éventuelle « labellisation » du programme. Nous avons réalisé des entretiens avec plusieurs représentants de ces différents organismes et exploré les archives en ligne de l'Assemblée nationale et du Sénat pour voir comment ces acteurs politiques présentaient le programme. Nous avons par ailleurs participé au cinquième Congrès des villes EPODE tenu en mai 2010, ce qui nous a permis de saisir dans un même mouvement les regards développés par ces différents acteurs sur le programme. Cette seconde étude nous a permis d'étayer notre hypothèse selon laquelle le programme EPODE s'était nourri en grande partie de l'ambiguïté qui entourait l'identité de ses promoteurs et la nature de ses actions.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABBOTT A. D., 1988, *The system of professions. An essay on the division of expert labor*, Chicago (IL), University of Chicago Press.
- ABBOTT A. D., [1995] 2001, « Things of boundaries », dans A. D. ABBOTT, *Time matters. On theory and method*, Chicago (IL), University of Chicago Press, p. 261-279.
- ABBOTT A. D., 2005, « Linked ecologies : states and universities as environments for professions », *Sociological theory*, 23, 3, p. 245-274.
- ALTER N., 2012, *La force de la différence. Itinéraires de patrons atypiques*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BECKER H. S., [1963] 1985, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BECKERT J., 1999, « Agency, entrepreneurs, and institutional change. The role of strategic choice and institutionalized practices in organizations », *Organization studies*, 20, 5, p. 777-799.
- BENFORD R. D., SNOW D. A., 2000, « Framing processes and social movements : an overview and assessment », *Annual review of sociology*, 26, p. 611-639.
- BERGERON H., 2010, « Les politiques de santé publique », dans O. BORRAZ, V. GUIRAUDON (dirs.), *Politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 79-111.
- BERGERON H., CASTEL P., NOUGUEZ É., 2011, « Un entrepreneur privé de politique publique. La lutte contre l'obésité, entre santé publique et intérêt privé », *Revue française de science politique*, 61, 2, p. 201-229.
- BERGERON H., CASTEL P., SAGUY A., 2011, « Instrument-driven frames : the case of obesity in the United States and France », *Eighteenth conference of Europeanists*, Barcelona, Council for European Studies, June 20-22.
- BERGERON H., JOUZEL J.-N., 2011, « Entre environnement et santé : la politisation de l'épidémiologie et de la toxicologie à l'ère de la sécurité sanitaire », *XI^e Congrès de l'Association française de science politique*, Strasbourg, 31 août-2 septembre.
- BERGERON H., NATHANSON C. A., 2012, « Construction of a policy arena : the case of public health in France », *Journal of health politics, policy and law*, 37, 1, p. 5-36.
- BOSSY T., 2010, *Poids de l'enjeu, enjeu de poids. La mise sur agenda de l'obésité en Angleterre et en France*, thèse de doctorat en science politique, Paris, Institut d'Études Politiques de Paris.
- BOYER V., 2008, *Rapport d'information à l'Assemblée nationale sur la prévention de l'obésité*, Paris, Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, n° 1131 : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i1131.pdf>.
- BURT R. S., 1995, « Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur », *Revue française de sociologie*, 36, 4, p. 599-628.
- CALLON M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, p. 169-208.
- CARPENTER D. P., MOORE C. D., 2007, « Robust action and the strategic use of ambiguity in a bureaucratic cohort : FDA officers and the evolution of new drug regulations, 1950-70 », dans S. SKOWRONEK, M. GLASSMAN (eds.), *Formative acts. American politics in the making*, Philadelphia (PA), University of Pennsylvania Press, p. 340-362.

- CASTEL P., FRIEDBERG E., 2010, « Institutional change as an interactive process : the case of the modernization of the French cancer centers », *Organization science*, 21, 2, p. 311-330.
- CLEMENS E. S., COOK J. M., 1999, « Politics and institutionalism : explaining durability and change », *Annual review of sociology*, 25, p. 441-466.
- COBB R. W., ELDER C. D., 1972, *Participation in American politics. The dynamics of agenda-building*, Baltimore (MA), Allyn and Bacon.
- COLYVAS J. A., JONSSON S., 2011, « Ubiquity and legitimacy : disentangling diffusion and institutionalization », *Sociological theory*, 29, 1, p. 27-53.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil.
- DACIN M. T., GOODSTEIN J., SCOTT W. R., 2002, « Institutional theory and institutional change : introduction to the special research forum », *The academy of management journal*, 45, 1, p. 45-56.
- DIMAGGIO P., 1988, « Interests and agency in institutional theory », dans L. G. ZUCKER (ed.), *Institutional patterns and organizations. Culture and environment*, Cambridge (MA), Ballinger Publishing Company, p. 3-21.
- EISENSTADT S. N., 1980, « Cultural orientations, institutional entrepreneurs, and social change : comparative analysis of traditional civilizations », *American journal of sociology*, 85, 4, p. 840-869.
- EPSTEIN S., 2007, *Inclusion. The politics of difference in medical research*, Chicago (IL), University of Chicago Press.
- FLIGSTEIN N., 2001, « Social skill and the theory of fields », *Sociological theory*, 19, 2, p. 105-125.
- FLIGSTEIN N., MCADAM D., 2011, « Toward a general theory of strategic action fields », *Sociological theory*, 29, 1, p. 1-26.
- GIDDENS A., 1984, *The constitution of society. Outline of the theory of structuration*, Cambridge, Polity Press.
- GIERYN T. F., 1983, « Boundary-work and the demarcation of science from non-science : strains and interests in professional ideologies of scientists », *American sociological review*, 48, 6, p. 781-795.
- GOFFMAN E., [1956] 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1 : La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit.
- GREENWOOD R., SUDDABY R., 2006, « Institutional entrepreneurship in mature fields : the big five accounting firms », *The Academy of management journal*, 49, 1, p. 27-48.
- GUIGNER S., 2008, *L'institutionnalisation d'un espace européen de la santé. Entre intégration et européanisation*, thèse pour le doctorat en science politique, Rennes, Université de Rennes I.
- HASSENTEUFEL P., 2008, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- HUGHES E. C., 1949, « Social change and status protest : an essay on the marginal man », *Phylon*, 10, 1, p. 58-65.
- HUGHES E. C., 1996, *Le regard sociologique. Essais choisis*, textes rassemblés et présentés par J.-M. CHAPOULIE, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- JABKO N., [2006] 2009, *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, Paris, Presses de Sciences Po.

- JAMOUS H. ; COMMAILLE J., PONS-VIGNON B. (coll.), 1969, *Sociologie de la décision. La réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Paris, Éditions du Cnrs.
- JASANOFF S. S., 1987, « Contested boundaries in policy-relevant science », *Social studies of science*, 17, 2, p. 195-230.
- JOBERT B., MULLER P., 1987, *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France.
- KINGDON J. W., 1984, *Agendas, alternatives, and public policies*, Boston (MA), Little, Brown and Company.
- KIRZNER I. M., 1997, *How markets work. Disequilibrium, entrepreneurship, and discovery*, New Delhi, Centre for Civil Society.
- LAMONT M., MOLNÁR V., 2002, « The study of boundaries in the social sciences », *Annual review of sociology*, 28, p. 167-195.
- LASCOUMES P., 1996, « Rendre gouvernable : de la "traduction" au "transcodage". L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », dans CURAPP (dir.), *La gouvernabilité*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 325-338.
- LATOUR B., 1984, *Les microbes, guerre et paix*, Paris, Anne-Marie Métailié.
- LATOUR B., [1989] 1995, *La science en action*, Paris, Gallimard.
- LATOUR B., 1994, « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, 36, 4, p. 587-607.
- LATOUR B., 2006, *Changer de société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.
- LAWRENCE T. B., SUDDABY R., 2006, « Institutions and institutional work », dans S. R. CLEGG, C. HARDY, T. B. LAWRENCE, W. R. NORD (eds.), *Handbook of organization studies*, London, Sage, p. 215-254.
- LE GALÈS P., 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45, 1, p. 57-95.
- MASSARDIER G., 1996, « Les savants les plus "demandés". Expertise, compétences et multipositionnalité. Le cas des géographes dans la politique d'aménagement du territoire », *Politix*, 36, p. 163-180.
- MERTON R. K., BARBER E., 2004, *The travels and adventures of serendipity. A study in historical semantics and the sociology of science*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- MISES L. (VON), [1949] 1974, « Ch. IX. Profit and loss », dans L. VON MISES, *Planning for freedom, and twelve other essays and addresses*, South Holland (IL), Libertarian Press, p. 108-150.
- MULLER P., 1984, *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions Ouvrières.
- MULLER P., 1990, *Les politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France.
- MUTCH A., 2007, « Reflexivity and the institutional entrepreneur : a historical exploration », *Organization studies*, 28, 7, p. 1123-1140.
- NAY O., SMITH A., 2002, « Les intermédiaires en politique. Médiations et jeux d'institution », dans O. NAY, A. SMITH (dirs.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Économica, p. 47-86.
- NOUGUEZ É., 2003, « Réseaux, capital social et profit dans le deal de cannabis (enquête) », *Terrains & travaux*, 4, p. 56-81.

- OLIVER C., 1991, « Strategic responses to institutional processes », *The academy of management review*, 16, 1, p. 145-179.
- PADGETT J. F., ANSELL C. K., 1993, « Robust action and the rise of the Medici, 1400-1434 », *American journal of sociology*, 98, 6, p. 1259-1319.
- PADGETT J. F., POWELL W. W. (eds.), 2012, *The emergence of organizations and markets*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- PARK R. E., 1928, « Human migration and the marginal man », *American journal of sociology*, 33, 6, p. 881-893.
- PÉRALDI M. (dir.), 2001, *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- PORTES A. (ed.), 1995, *The economic sociology of immigration. Essays on networks, ethnicity, and entrepreneurship*, New York (NY), Russell Sage Foundation.
- RAO H., MONIN P., DURAND R., 2003, « Institutional change in Toque Ville : nouvelle cuisine as an identity movement in French gastronomy », *American journal of sociology*, 108, 4, p. 795-843.
- RAO H., MORRILL C., ZALD M. N., 2000, « Power plays : how social movements and collective action create new organizational forms », *Research in organizational behavior*, 22, p. 239-282.
- SABATIER P. A., 1988, « An advocacy coalition framework of policy change and the role of policy-oriented learning therein », *Policy sciences*, 21, 2-3, p. 129-168.
- SCHUMPETER J. A., [1911] 1983, *The theory of economic development. An inquiry into profits, capital, credit, interest, and the business cycle*, New Brunswick (NJ), Transaction Books.
- SCHUTZ A., [1962] 1987, *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*, Paris, Klincksieck.
- SCIARDET H., 2003, *Les marchands de l'aube. Ethnographie et théorie du commerce aux puces de Saint-Ouen*, Paris, Économica.
- SEWELL W. H., 1992, « A theory of structure : duality, agency and transformation », *American journal of sociology*, 98, 1, p. 1-29.
- SIMMEL G., [1908] 2004, « Digressions sur l'étranger », dans Y. GRAFMEYER, I. JOSEPH (dirs.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, p. 53-59.
- SNOW D. A., ROCHFORD E. B., WORDEN S. K., BENFORD R. D., 1986, « Frame alignment processes, micromobilization, and movement participation », *American sociological review*, 51, 4, p. 464-481.
- STAR S. L., GRIESEMER J. R., 1989, « Institutional ecology, "translations" and boundary objects : amateurs and professionals in Berkeley's museum of vertebrate zoology, 1907-39 », *Social studies of science*, 19, 3, p. 387-420.
- STARK D., 1996, « Recombinant property in East European capitalism », *American journal of sociology*, 101, 4, p. 993-1027.
- STARK D. ; BEUNZA D., GIRARD M., LUKÁCS J. (coll.), 2009, *The sense of dissonance. Accounts of worth in economic life*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- STRANG D., SOULE S. A., 1998, « Diffusion in organizations and social movements : from hybrid corn to poison pills », *Annual review of sociology*, 24, p. 265-290.
- TARRIUS A., 2002, *La mondialisation par le bas : les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland.

- TROMPETTE P., VINCK D., 2009, « Retour sur la notion d'objet-frontière », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3, 1, p. 5-27.
- WEBER M., [1904-1905] 2008, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- ZALIO P.-P., 2009, « Sociologie économique des entrepreneurs », dans F. VATIN, P. STEINER (dirs.), *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 573-607.

ABSTRACT

Towards a sociology of the boundary-entrepreneur. Creation and diffusion of a programme for the prevention of obesity.

This paper aims to contribute to the literature on the role of entrepreneurs in social and institutional change. Having described the types of « intermediary-entrepreneurs » and « translator-entrepreneurs » which have previously been identified in sociology, the authors propose a third type, that of the « boundary-entrepreneur » defined as an actor at the border of closed universes and acting as both boundary-object, and border-guard. The study of the creation of a French programme for the prevention of childhood obesity helps to identify some of its promoters as boundary-entrepreneurs. The paper shows that these promoters have extended their self-presentations to fit into a world of multiple institutional boundaries and conflicts. By adopting the symmetrical point of view of the programme's partners, the authors show that their recruitment was based on a series of projections and selective appropriations about the identity of the promoters of the programme and the actions that were developed.

Key words. ENTREPRENEUR – INNOVATION – BORDER – PREVENTION – OBESITY

ZUSAMMENFASSUNG

Elemente zu einer Soziologie des Grenz-Unternehmers. Entstehung und Verbreitung eines Präventionsprogramms gegen Adipositas.

Dieser Artikel möchte einen Beitrag liefern zur Literatur der Rolle der Unternehmer im sozialen und institutionellen Wechsel. Die Autoren beschreiben zunächst die Figuren des Unternehmers als Vermittler und des Unternehmers als Übersetzer, die in der Soziologie bereits klar identifiziert sind, und schlagen zusätzlich eine dritte Figur vor, die des Grenz-Unternehmers, der als Akteur an der Grenze von getrennten Welten sowohl als Grenzobjekt und Grenzhüter definiert wird. Die Prüfung der Entstehung eines französischen Präventionsprogramms gegen Kinderadipositas führt zu Identifizierung von bestimmten Programmförderern als Grenzunternehmer. Der Artikel zeigt, daß diese Programmförderer vielfache Selbstvorstellungen gebracht haben, um sich in eine institutionelle Welt einzubringen, die sich durch zahlreiche Grenze und Konflikte auszeichnet. Die Verfasser übernehmen den symmetrischen Standpunkt der Programmpartner und zeigen, daß ihre Einbeziehung sich auf eine Reihe von Projektionen und selektiven Aneignungen bezüglich der Identität der Programmförderer und der entwickelten Maßnahmen gestützt hat.

Wörter Schlüssel. UNTERNEHMER – INNOVATION – GRENZE – PRÄVENTION – ADIPOSITAS

RESUMEN

Los elementos para una sociología del empresario-frontera. Génesis y difusión de un programa de prevención de la obesidad.

Este artículo se propone aportar una contribución a la literatura sobre el papel de los empresarios en el cambio social e institucional. Después de haber descrito las figuras de « el empresario pasador » y del « empresario-traductor », ya identificados claramente en sociología, los autores proponen un tercer ejemplo, el « empresario-frontera », definido a la vez como actor de una frontera de universos cerrados, como objeto-frontera y como guarda-frontera. El estudio de la génesis de un programa francés de prevención de la obesidad infantil nos permite identificar a ciertos de sus promotores como a empresarios-fronteras. El artículo nos muestra que esos promotores han multiplicado las presentaciones de sí mismos para fundirse en un universo institucional atravesado por múltiples fronteras y conflictos. Adoptando el punto de vista simétrico de los copartícipes del programa, los autores muestran que su compromiso ha contado con una serie de proyecciones y apropiaciones selectivas concerniendo a la identidad de los promotores del programa como a las acciones desarrolladas.

Palabras claves. EMPRESARIO – INNOVACIÓN – FRONTERA – PREVENCIÓN – OBESIDAD